

Synthèse de l'évaluation à mi- parcours

Parc naturel régional
des Pyrénées catalanes

Une autre vie s'invente ici

Isart © Regard du vivant



Sommaire

Préambule

La méthode de travail mise en œuvre sur le territoire

Le calendrier global

Synthèse de l'enquête de perception des élus du Parc

La méthode

Sur l'organisation et le fonctionnement des instances

Sur le positionnement du Parc

Sur le contenu de la charte et les actions prioritaires

Sur les modalités d'actions du Parc

Synthèse de l'enquête de perception des partenaires

La méthode

Synthèse des réponses

Préconisations spécifiques liées aux partenaires

Etat, Région, Département

Synthèse de l'enquête de perception des bénéficiaires

La méthode

Synthèse des réponses

Les pistes de réflexions communes issues des enquêtes de perception élus-partenaires-bénéficiaires

Préconisations générales sur le fonctionnement

Préconisations générales sur la communication

Sommaire

L'auto-évaluation réalisée par l'équipe du Parc

La méthode : quelques rappels sur la charte

Réalisations et points forts de l'action du syndicat mixte 2014 – 2022

Les points de vigilance

Connaitre et gérer l'eau et la biodiversité

- L'animation des sites Natura 2000
- Les actions de gestion et des restauration en espaces naturels

- La coordination de la stratégie d'accueil en espaces naturels
- La coordination des acteurs sur les sites classés des Bouillouses, Lanoux et Camporells

Améliorer le cadre de vie

- Les actions d'améliorations du cadre de vie et de qualité paysagère
- Déploiement d'une signalétique d'information locale

- La mise en compatibilité des documents de planification avec la charte du Parc
- Requalification des points de dégradation paysagère
- Faire évoluer et adapter l'habitat pour satisfaire la diversité des besoins

Structurer et organiser une offre touristique durable

- Le réseau des professionnels marqués « Valeur Parc »
- Faire du Train Jaune un outil de découverte du territoire
- Avancement du dispositif PyLoT

- La coordination des plans de gestion UNESCO

Gérer et valoriser les ressources locales

- Développement de la filière Pierre Sèche

- Développement de la filière bois
- Stratégie de transition énergétique et de développement des énergies renouvelables

Valoriser l'éducation à l'environnement, la culture et le patrimoine

- Le programme Objectif Découverte

Coopérer avec les territoires voisins

- Communes d'entrée de Parc et communes associées

Préambule

Ce document centralise **l'ensemble des constats et de propositions de travail émises dans le cadre de la démarche d'évaluation à mi- parcours** réalisée par le Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes.

Commencée début 2020, avant le renouvellement municipal, par une enquête auprès des élus en place, l'évaluation à mi parcours a ensuite été fortement perturbée par la crise sanitaire ; notamment l'enquête de perception auprès des partenaires et des bénéficiaires, où une véritable concertation n'a pas pu être menée, comme prévue initialement.

Le **pilotage de l'étude a été confié au Bureau du Parc** et a fait l'objet de régulièrement l'objet de restitution intermédiaire, à chaque étape du processus. Le processus d'évaluation s'étant étiré dans le temps, plusieurs propositions ont déjà été intégrées, notamment dans l'organisation de la gouvernance, après les élections municipales de 2020 puis les élections départementales et régionales de 2021.

La **résidence d'artiste « Vivre au vert »**, où Alice Baude et Maud Buckenmeyer ont été accueillies en résidence pendant 3 mois (du 15 août au 15 septembre 2021 en Cerdagne, en octobre 2021 à Olette, puis en novembre 2021 à Formiguères), avait pour finalité d'enrichir cette évaluation par un regard sensible posé sur notre territoire (<https://passerparlesvillages.wordpress.com/blog/>). Pour se faire, elle se sont venues en immersion, au plus près des habitants.

La méthode de travail mise en œuvre sur le territoire du Parc

La finalité de l'évaluation à mi-parcours

Une finalité « déontologique » / « démocratique » :

Rendre des comptes aux responsables politiques et aux citoyens sur la manière dont une politique a été mise en œuvre et sur les résultats qu'elle a obtenus.

Une finalité décisionnelle :

Préparer des décisions concernant la poursuite, l'arrêt ou la refonte d'une action ou politique.

Une finalité gestionnaire :

Répartir plus rationnellement les ressources humaines et financières entre différentes actions, améliorer la gestion des services chargés de les mettre en œuvre.

Une finalité d'apprentissage et de mobilisation :

Contribuer à la formation et à la motivation des agents publics et de leurs partenaires en les aidant à comprendre les processus auxquels ils participent et à s'en approprier les objectifs.

Une évaluation à mi-parcours s'est construite autour de 3 volets :

- Une **enquête de perception menée auprès d'un échantillon représentatif d'élus du Parc**, membres du Bureau et du comité syndical. Cette enquête de perception, a été réalisée en 2020 par Benjamin Thicoïpé, dans le cadre de sa thèse réalisée en contrat CIFRE pour le Parc naturel régional.

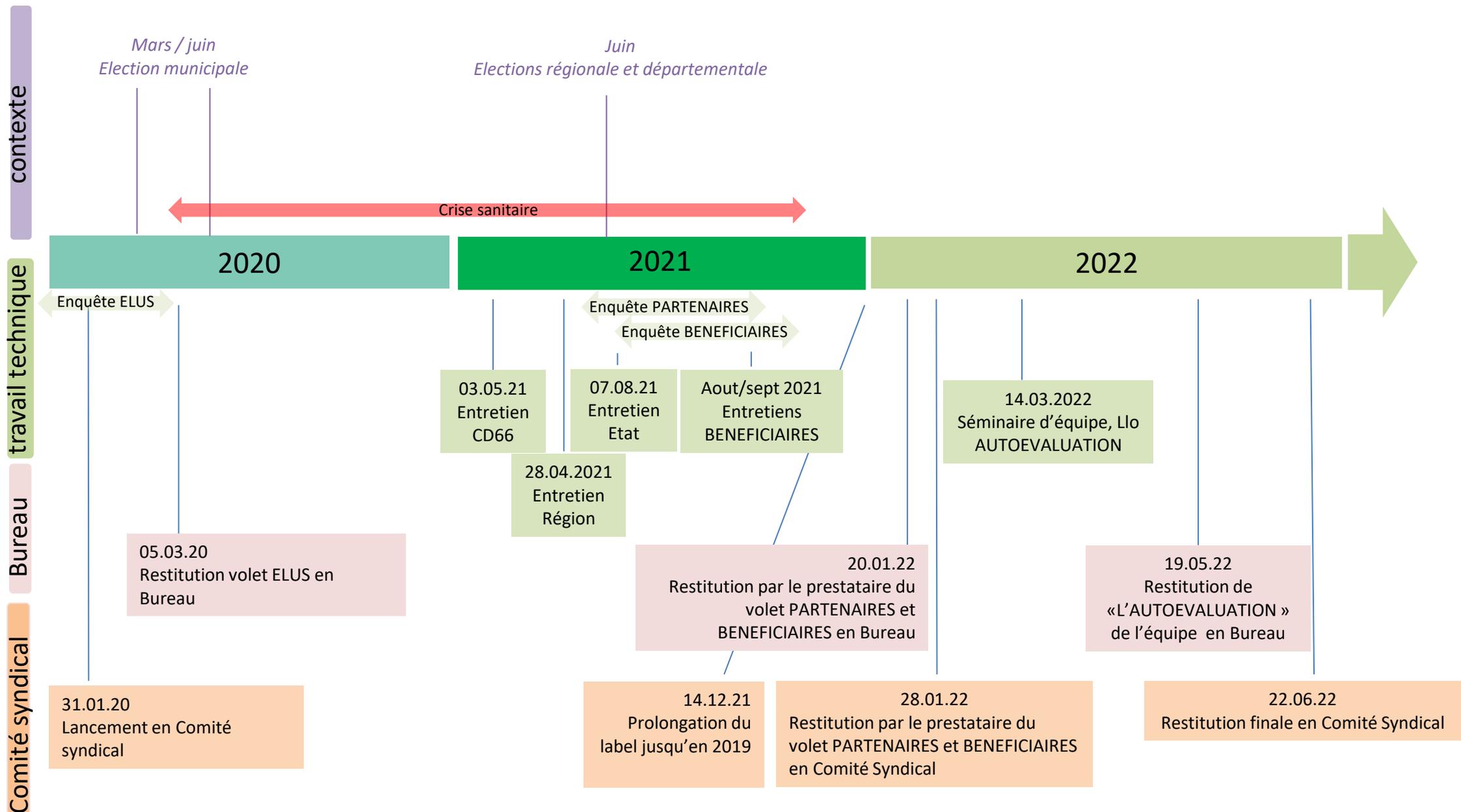
- Une **enquête de perception menée auprès des acteurs et des bénéficiaires du Parc**.

Ce travail a été réalisé par un groupement de bureau d'études – E2D et strater – en 2021. Ce travail s'est appuyé par une série d'entretiens et de questionnaires.

- Une **« auto-évaluation », réalisée en interne par l'équipe du Parc**, visant à objectiver le niveau de réalisation de la charte du Parc. Ce travail a été réalisé en 2022.

Le présent document présente, de manière synthétique, les principaux constats et préconisations.

Calendrier global de l'évaluation à mi-parcours



Synthèse de l'enquête de perception des élus du Parc



© Paul Delgado

La méthode

Cette enquête de perception se base sur des « **entretiens directifs** » auprès des élus:

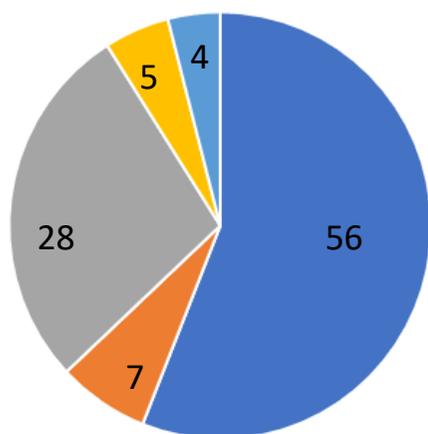
Trois thèmes sélectionnés, sur lesquels les élus doivent donner leurs points de vue :

- L'organisation des instances
- La perception des actions
- Le positionnement du PNR.

Les réponses ont été anonymisées

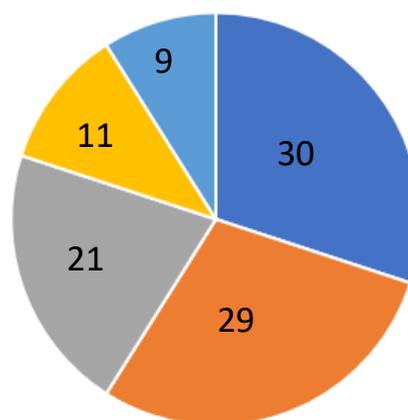
L'échantillonnage a comporté **24 entretiens** : l'ensemble des membres du Bureau + un panel de membres du Comité Syndical avec une répartition par taille de commune, par localisation et fonction de l'élu (maire, adjoint, conseiller municipal), en respectant les

Composition du comité syndical par type d'élus (%)



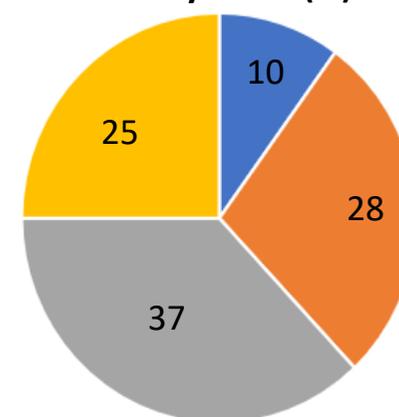
- Délégués communaux
- Présidents ou délégués des intercommunalités
- Maires
- Conseillers départementaux
- Conseillers régionaux

Répartition (en %) des communes, en fonction de leur nombre d'habitants



- moins de 100 habitants
- de 100 à 250
- de 250 à 500
- de 500 à 1000
- plus de 1000

Répartition par communautés de communes d'origine des délégués du Comité syndical (%)



- collectivité supra
- Pyrénées Cerdagne
- Conflent Canigo
- Pyrénées Catalanes

Sur l'organisation et le fonctionnement des instances

synthèse des réponses



Quelle vision des élus sur l'organisation des instances (rythmes, participation, objets...) ?

Sur le comité syndical :

- Degré d'information jugé satisfaisant, même si parfois perçu comme trop technique. Les dossiers internet ne sont pas toujours consultés ;
- Le rythme des réunions est considéré comme adapté ;
- Certains élus perçoivent le comité syndical comme une chambre d'enregistrement, alors que d'autres considèrent au contraire que l'instance permet du débat ;
- Obstacles identifiés à la participation : délais trop court d'organisation pour les élus salariés, longueur des déplacements ;

Sur le Bureau :

- Unanimement considéré comme fonctionnant bien, avec un rythme adapté
- Proposition de consacrer des temps spécifiques pour évoquer les problèmes concrets du territoire
- Le rôle des Vice Présidents : « garants » de la charte et « passeurs » d'information

Sur l'organisation et le fonctionnement des instances

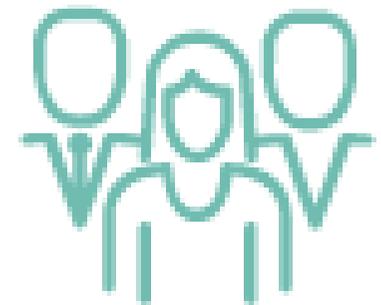
synthèse des réponses

Sur les commissions et les groupes de travail :

- Fonctionnement considéré comme bon majoritairement
- Continuer à porter une attention aux débouchés concrets des actions et débats
- La participation des « non élus » ne fait pas consensus :
 - Pour une majorité des élus rencontrés, l'implication des associations est jugée positivement, dans une logique de démocratie participative (apprentissage collective, amélioration de la qualité des projets, régulation des élus
 - Cependant, une part des élus membres du Bureau juge leur présence comme plutôt négative : positionnements trop rigides, question de la représentativité des associations, pose la question de la diffusion d'informations

Sur l'équipe :

- Efficacité reconnue et ingénierie considérée comme essentielle au territoire ;
- L'organigramme est relativement clair : on sait à qui s'adresser ;
- Certains élus ont souligné la nécessité de bien veiller à un positionnement clair entre élus et techniciens : avec la nécessité de renforcer le portage politique sur certains sujets sensibles.
- TURN OVER largement évoqué par les élus ; ce turn over nuit à l'efficacité, aux suivis des actions et plus généralement à l'image du Parc. Les élus notent cependant une « ossature pérenne » de l'équipe



Sur l'organisation et le fonctionnement des instances

synthèse des réponses

Sur le Conseil scientifique :

Intérêt perçu par les élus:

- Un apport de données prospectives pour une aide à la décision
- L'émission d'avis en complément sur des projets impactant l'environnement

Modalités de mobilisations envisagées:

- Etats des lieux prospectifs sur des thématiques précises: sujets sociétaux, ressources en eau, réchauffement climatique etc....
- Association sur de grands projets impactants
- Conseil auprès des élus du Parc pour veiller à la bonne prise en compte des actions de développement durable dans l'action du Parc



Sur le positionnement du Parc – synthèse des réponses



Quelle vision des élus sur le positionnement du syndicat mixte du Parc : par rapport aux enjeux perçus sur le territoire, par rapport aux autres collectivités, à la population... ?

Une vigilance accordée à une mise en œuvre équitable des actions sur l'ensemble du territoire

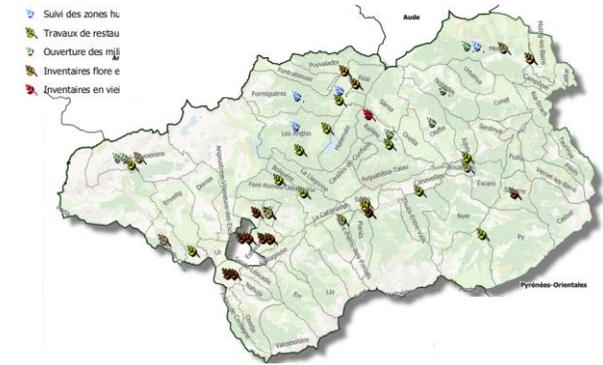
→ **besoin d'outils de visualisation de l'action du Parc**

Une vigilance accordée « **à ne pas faire doublon** », notamment avec les intercommunalités, mais des différences de compétences entre les 3 communautés de communes qui peuvent être un frein aux articulations Parc et communautés de communes. Des partenariats existent déjà, qui doivent être renforcés par encore plus d'échanges techniques

Le Parc , **identifié comme « intermédiaire » entre la Région et les intercommunalités** : selon les élus interrogés, cela est jugé **favorablement**, vu comme un accès facilité aux politiques régionales ou cela peut être **mal compris**, perçu comme un échelon administratif supplémentaire

Des sources de « tensions » identifiées, quand le Parc doit rendre **des avis environnementaux ou sur l'urbanisme** ; ont été plus particulièrement identifiés des cas de figure où la position de l'Etat ne semble pas claire par rapport à la réglementation. Ce qui génère in fine une difficulté pour le syndicat mixte du Parc de se positionner.

Globalement, les élus constatent l'inconfort de leur position quand il s'agit de rendre des avis sur des projets locaux ou intercommunaux.



Sur le positionnement du Parc – synthèse des réponses

Le positionnement du Parc par rapport **aux habitants**

Il s'agit d'une **préoccupation importante** pour de nombreux élus interrogés.

Le constat est celui d'un manque de connaissance et d'information des administrés : qu'est ce qu'un Parc ? à quoi sert il ? Comment intervient-il ?

Les raisons évoquées sont :

- Une présence pas assez visible des techniciens sur le terrain via notamment de l'animation locale: « monter des projets directement avec la population ».
- Certains blocages sur décisions communales interrompent la diffusion d'informations du Parc auprès des habitants
- La nécessité de poursuivre et renforcer l'information directe au public

Certains élus vont jusqu'à imaginer de pouvoir intégrer des habitants dans la prise des décisions du Parc.



Sur le contenu de la charte et les actions prioritaires

synthèse des réponses

La majorité des élus considère que la charte est adaptée aux enjeux du territoire, à court et moyen terme.

- **L'urbanisme et l'aménagement du territoire** est considéré à la fois comme la « pierre d'achoppement » mais aussi l'une des grandes priorités du Parc
- **Le développement économique** du territoire est l'une des thématiques à poursuivre ; veiller à ne pas s'enfermer dans une spécialisation « protection de l'environnement »
- **La protection de l'environnement** est aussi considérée comme prioritaire, avec un intérêt particulier suscité par la thématique de l'eau



Poursuivre la recherche des équilibres :

- **Entre économie et environnement** : déjà au cœur de l'action du Parc, à poursuivre
- **Entre court terme et long terme** : réinventer des priorités, se redire les urgences et avoir une vision prospective
- **Entre « adaptation » et « atténuation »** : continuer à combiner les deux
- **Entre l'échelle « macro » et le local** : circuits courts et valorisation des ressources locales

Sur les modalités d'actions du Parc

synthèse des réponses

- **Renforcer le rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage**, notamment pour les petites communes avec des avantages et des inconvénients à endosser cette posture :



- ✓ Le Parc, support technique jusqu'à la fin du projet
- ✓ Réduction des coûts par rapport à un prestataire extérieur
- ✓ Prise en compte « automatique » du cadre de la charte



- ✓ Rôle du Parc plutôt dans l'accompagnement de réflexions plus large
- ✓ Une assistance à maîtrise d'ouvrage qui ne pourrait se réaliser seulement sur des projets modestes : vigilance par rapport au secteur concurrentiel, moyen humain
- ✓ Veiller à ne pas faire de doublons avec certaines communautés de communes

- **Renforcer les partenariats avec les villes porte : Prades, Puigcerdà et Llivia**

Synthèse de l'enquête de perception des partenaires



© Paul Delgado

La méthode

Pour renforcer la liberté de parole, cette **enquête de perception** a été réalisée par des prestataires externes, E2D et Strater sur la base :



Une **analyse documentaire**, principalement basée sur l'analyse de la charte et des bilans annuels d'activités



Avec les services de l'Etat, du Département et de la Région, des **entretiens collectifs** ont été organisés

Parc des Pyrénées Catalanes
E2D
STRATER

Formulaire de questionnaire aux partenaires

1. Quelle connaissance estimez-vous avoir des actions portées dans le cadre de la charte du Parc ?
A. Une connaissance complète
B. Une connaissance partielle
C. Une connaissance très superficielle
D. Vous n'en avez pas connaissance
Précisez / Commentez :

2. Avez-vous identifié certaines actions avec le Parc ?
A. Oui
B. Non

3. Sur rapport à ces actions identifiées en partenariat avec le Parc, dites-vous que vous êtes :
A. Très satisfait
B. En partie satisfait
A. Insatisfait

Sur Top 1 Pourrez-vous citer les actions dont vous estimez leur réalisation la plus satisfaisante ?

Sur Top 1 Pourrez-vous citer les actions dont vous estimez leur réalisation la moins satisfaisante ?

Précisez / Commentez :

Un **questionnaire** a été diffusé à environ 150 partenaires du Parc ; 28 structures ont répondu, soit un taux de réponse de 19 %.

Les partenaires du Parc destinataires du questionnaire (non exhaustif) :

ADEME – ADIL 66 – ADRET – ADEPFO – ADT Pyrénées Orientales – AERMC – AFP / GP- AIRDIE Occitanie – Aude Claire – Association Charles Flahaut – Association Départementale des Communes forestières – ANCT – AURCA – Assosphère – Bois énergie 66 – CAE perspectives – CAPEB – CAUE – CEEI Plein Sud Entreprise – CEN LR–CEN MP – CERCA Nature – CFPPA Rivesaltes – Chambre d'Agriculture – Chambre de Commerce et d'Industrie – Chambre des métiers et de l'artisanat – Club Alpin français – Comité départemental de randonnées pédestres / de spéléologie / de montagne et escalade –CNEC-Conflent spéléo club – Conservatoire botanique méditerranéen et Pyrénées – Coopérative catalanes des éleveurs – CRPF – EPF Languedoc Roussillon – fédération du bâtiment et des TP – Fédération de chasse des Pyrénées orientales / de pêche des Pyrénées orientales – Fédération des réserves naturelles catalanes –FIBOIS Occitanie Fondation du Patrimoine – Gîtes de France – GOR -Inspection d'académie – LPO / Pyrénées Vivantes – Musée de Cerdagne – Observatoire des Galliformes de Montagne – OFB – Office Public de l'Habitat – Office Public de la Langue Catalane – ONF –OPIE – Réserves naturelles – Roussillon Habitat – Rosée des Pyrénées – UDSIS – Union régionale des Communes Forestières – SAFER SMTBV – SNCF – SHEM – SYDETOM – SYDEEL – Syndicat mixte Canigo Grand site de France – Terres de Liens – Terres Vivantes Thémis Innovation



Quelle connaissance de l'action globale du Parc et de la charte ?
Quelles actions réalisées : réussites, obstacles et leviers ?

- **Une connaissance partielle de la charte et des interlocuteurs au sein du Parc** : pas vraiment de vision globale sur la charte et/ou l'action du Parc
- Des **partenariats avec le Parc appréciés et reconnus** : les actions les plus citées :
 - ✓ Agriculture, forêt : prairies fleuries ; annuaire des producteurs ; création d'une association pour une mise à disposition facilité de foncier agricole ; concours agroécologie ; charte forestière
 - ✓ Développement économique : Promotion des professionnels labellisés « Valeur Parc »
 - ✓ Culture et patrimoine : Palabres d'aqui
 - ✓ Ecologie et milieux naturels : gestion des sites Natura 2000 ; Floralab ; suivi des oiseaux et des grands prédateurs ; certification du Pin à crochet ; étude hydrologique du bassin des Bouillouses

Synthèse des réponses

Des appréciations très positives :

- De **l'effet levier** des apports du PNR aux projets de développement et de valorisation territoriale (financier, technique)
- De **la bonne représentation des acteurs** au sein du Parc (groupes de travail, ...)
- De **la bonne compréhension des enjeux du territoire** par le PNR ; appréciation positive des actions et des dispositifs
- Du **portage par le PNR de programmes intégrés** facilitant une cohérence dans les actions territoriales : le contrat territorial avec la Région ; le GAL – LEADER, y compris en extra-territorial ; le contrat Région – PNR pour la charte

Mais ...

- Un soutien à **l'innovation et l'expérimentation considéré comme insuffisant**
- Une **proximité à développer et à renforcer** dans les relations entre le Parc et ses partenaires

Préconisations spécifiques liées aux partenaires Etat, Région, Département

Avec **le Département**, il s'agit d'instaurer une méthode de travail commune et partagée, autour de temps d'échange et de travail plus réguliers et poursuivre les relations qui se sont améliorées dans la période récente.

Afin de lever des freins qui peuvent découler d'objectifs ou de visions non partagés, notamment autour des **questions du foncier et de l'agriculture**, il convient de réamorcer un travail partenarial PNR-Département-Chambre d'agriculture sur un sujet faisant consensus autour de l'agriculture.

- De manière générale, il semble opportun de renforcer la relation de proximité avec ces 3 partenaires (Etat, Région, Département) **par exemple sous la forme de revues de projets trimestrielles**, afin de palier l'éloignement géographique qui handicape les échanges multi-partenariaux autour des problématiques et des dossiers.

Synthèse de l'enquête de perception des bénéficiaires



La méthode

Selon une méthode assez similaire, l'**enquête de perception** a été réalisée par les mêmes prestataires externes auprès des bénéficiaires du Parc*, sur la base de :



Une **analyse documentaire**, principalement basée sur l'analyse de la charte et des bilans annuels d'activités



15 entretiens téléphoniques auprès de bénéficiaires

Formulaire de questionnaire aux partenaires

1. Quelle connaissance avez-vous eu des actions portées dans le cadre de la charte du Parc ?
A. Une connaissance complète
B. Une connaissance partielle
C. Une connaissance très partielle
D. Vous n'en avez pas connaissance
Réponses / Commentaires :

2. Avez-vous été sensibilisé(e) aux actions du Parc ?
A. Oui
B. Non

3. Par rapport à vos actions menées en partenariat avec le Parc, avez-vous eu un impact ?
A. Un impact positif
B. Un impact négatif
C. Aucun impact

Sur Top ? Pourriez-vous citer les actions dont vous estimez leur réalisation la plus satisfaisante ?

Sur Pop ? Pourriez-vous citer les actions dont vous estimez leur réalisation la moins satisfaisante ?

Réponses / Commentaires :

Un **questionnaire** a été diffusé à 471 contacts ; 61 bénéficiaires ont répondu, soit un taux de réponse de 13 % environ.

**ont été considérés comme des « bénéficiaires » du Parc :*

Le réseau des adhérents à la Marque Valeur Parc

Les agriculteurs bénéficiaires de Mesures Agro Environnementales

Les particuliers bénéficiaires du dispositif Pyrénées Logement Tourisme (PyLoT)

Les enseignants dont la classe a bénéficié du dispositif Objectif Découverte

Les acteurs de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable

Les organisateurs de Palabres d'Aqui

Les signataires des chartes de bonnes conduite liées à la cueillette

Les professionnels de la pierre sèche

Les porteurs de projet accompagnés par le dispositif TREMLIN



Quelle connaissance de l'action globale du Parc et de la charte ?
Quelle appréciation du dispositif d'aide et de l'action du Parc ?

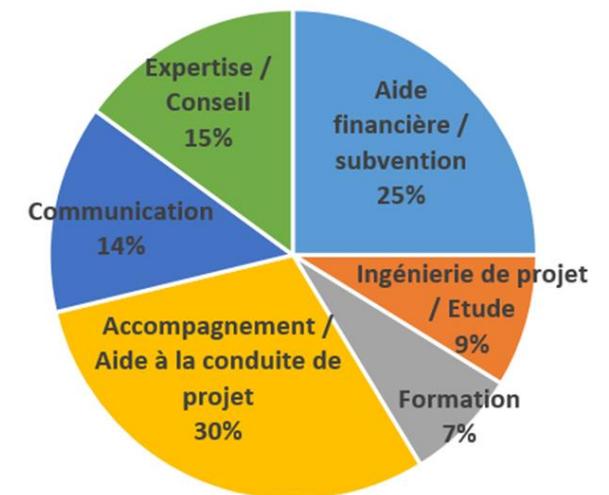
Les porteurs de projets interrogés **connaissent bien le Parc** et ceci depuis longtemps. Pour eux, l'action du Parc permet principalement :

- **De valoriser le territoire**
- **D'être un vecteur d'amélioration des projets**
- **De fédérer les acteurs autour d'un projet**

Perception du Parc par les bénéficiaires



Types d'aides reçues par les bénéficiaires



Synthèse des réponses

Ce qui motive à solliciter le Parc :

- L'élément déclencheur principal est la possibilité de **mobiliser des aides techniques et financières** : les aides au montage de projet, à l'ingénierie et le conseil apporté par les techniciens du Parc sont jugés comme particulièrement intéressants
- **Une forte satisfaction (14/15) par rapport à l'aide apportée par l'équipe du Parc**



Mais ...

- le Parc pourrait être davantage **proactif**, en relation directe avec ses bénéficiaires et ses habitants, les solliciter via appels à projets ou autre
- 7 bénéficiaires sur les 15 interviewés s'estiment bien informés de la vie du Parc et au courant de ses «actualités»

**Les pistes de réflexions communes,
issues des enquêtes de perception
élus - partenaires - bénéficiaires**



Préconisations générales sur le fonctionnement du Parc

Déploiement de **modes d'actions spécifiques** afin de prendre en compte les contraintes d'un territoire de montagne et de faible densité :

- Développer d'avantage des projets **expérimentaux** et **innovants**
- Pérenniser la Fête du Parc, étant donné le succès de la 1ère édition
- Instaurer des échanges numériques de type webinaires

En lien avec les thématiques traitées dans la charte :

- S'emparer des nouveaux enjeux ou des nouvelles thématiques, notamment ce qui relève de la **transition énergétique** et le sujet de la planification des énergies renouvelables
- Améliorer le partenariat sur le projet « **Vauban** » afin de mieux valoriser le label UNESCO



Préconisations générales sur la communication

Dans la perspective **d'une information plus fluide et d'interactions facilitées** avec le Parc :

- Renforcer l'approche de terrain et la présence du Parc dans les différents territoires afin de contribuer à une meilleure appropriation locale ;
- Garantir une stabilité des équipes du Parc permettant de pérenniser les relations partenariales et d'éviter les ruptures liées à un changement d'interlocuteur ;
- Renforcer la diffusion de l'information aux communes, aux communautés de communes et les partenaires;
- Structurer une communication destinée aux habitants, notamment à travers l'organisation d'événements grand public (stand, marché, évènements locaux...)

Sur le contenu de la communication, mettre l'accent sur l'apport du Parc en terme de développement économique et sur les réalisations concrètes

En lien avec **la localisation « controversée » de la Maison du Parc** :

- Mettre en place des permanences territoriales ou des relais locaux en Cerdagne / Capcir
- Renforcer le rôle des « Vitrines du Parc »
- Renforcer la « délocalisation » des Bureaux, les Comités Syndicaux, groupes de travail,....
- Développer la visio conférence quand cela est possible

**L' « auto-évaluation » réalisée
par l'équipe du Parc**



La méthode : quelques rappels sur la charte

VOCATIONS	ORIENTATIONS	OBJECTIFS OPERATIONNELS	PAGE	
1 TERRITOIRE ENGAGE POUR UNE PROTECTION ET UNE GESTION DURABLE DE SES ESPACES	1.1. Prendre nos responsabilités pour préserver les ressources et les paysages	1.1.1. Gérer la ressource en eau	47	
		1.1.2. Préserver les espèces patrimoniales et indicatrices d'un bon état de conservation des milieux	51	
		1.1.3. Protéger les zones humides	55	
		1.1.4. Soutenir les pratiques agricoles durables	58	
		1.1.5. Soutenir la gestion forestière durable	62	
		1.1.6. Améliorer la qualité des paysages	67	
	1.2. Planifier pour une meilleure gestion des ressources et des espaces	1.2.1. Développer la concertation et la médiation	78	
		1.2.2. Gérer la fréquentation pour préserver la qualité des espaces naturels	81	
		1.2.3. Réduire la consommation d'espace par un urbanisme de qualité visant la préservation des terres agricoles et des espaces naturels	88	
		1.2.4. Gérer les aires naturelles protégées	95	
		1.2.5. Gérer les sites Natura 2000	97	
	1.3. Faire des Pyrénées catalanes un territoire dynamique et fonctionnel pour la biodiversité	1.3.1. Restaurer la continuité écologique et le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau	101	
		1.3.2. Favoriser les connexions entre les milieux	104	
		1.3.3. Préserver la nature ordinaire à travers les éléments fonctionnels du paysage	107	
		1.3.4. Valoriser le territoire comme un carrefour de la biodiversité	110	
2 TERRITOIRE RASSEMBLE POUR DEVELOPPER UN TOURISME DURABLE	2.1. Construire une destination touristique des Pyrénées catalanes autour des patrimoines préservés	2.1.1. Structurer l'offre touristique du territoire autour des patrimoines naturels	116	
		2.1.2. Structurer l'offre touristique du territoire autour des patrimoines culturels	121	
		2.1.3. Se doter d'outils de pilotage pour construire la destination touristique des Pyrénées Catalanes	126	
		2.1.4. Mobiliser les partenaires sur la promotion de la destination touristique des Pyrénées catalanes	129	
	2.2. Construire une destination accessible à tout public et exemplaire en termes d'éco-mobilité	2.2.1. Diversifier la gamme d'hébergement touristique et des prestations associées	132	
		2.2.2. Organiser l'éco-mobilité	135	
		2.2.3. Intégrer l'éco-mobilité dans les produits touristiques	138	
	2.3. Qualifier l'accueil des Pyrénées catalanes	2.3.1. Former les ambassadeurs du territoire	141	
		2.3.2. Rendre le territoire plus lisible	143	
		2.3.3. Soigner les espaces publics destinés à l'accueil et à l'orientation des visiteurs	145	
	3 TERRITOIRE D'ECHANGES POUR DEVELOPPER LA VIE LOCALE A PARTIR DE SES RESSOURCES HUMAINES ET PATRIMONIALES	3.1. Mieux vivre sur notre territoire	3.1.1. Faire évoluer et adapter l'habitat pour satisfaire la diversité des besoins	151
			3.1.2. Accompagner l'évolution des tissus bâtis à travers un urbanisme et une architecture innovants de qualité	154
3.1.3. S'appuyer sur la culture et les patrimoines pour renforcer le lien social			157	
3.1.4. Investir les lieux de rencontre et d'échange			161	
3.2. S'investir pour les entreprises et les filières valorisant nos potentiels		3.2.1. Dynamiser les filières de production et savoir-faire locaux	165	
		3.2.2. Promouvoir la sobriété énergétique et soutenir un développement maîtrisé des énergies renouvelables	169	
		3.2.3. Innover sur nos activités et nos modes d'entreprendre	172	
3.3. Asseoir nos ambitions de développement sur l'ouverture à l'extérieur et la coopération avec nos voisins		3.3.1. Trouver les échelles d'aménagement pour favoriser le maintien et le développement de l'offre de services	176	
		3.3.2. Instaurer un dialogue permanent avec les territoires voisins	178	
		3.3.3. Elargir nos horizons et partager nos réflexions et expériences avec d'autres territoires	181	

Dans la charte, chacun des objectifs opérationnels se déclinent en fiches mesure ;

Chaque fiche mesure détaille les actions à mettre en œuvre par le territoire, ainsi que le « qui-fait-quoi », c'est-à-dire les engagements de chacun des signataires (Etat, Région, Département, Communautés de communes et communes) et le rôle du Syndicat mixte du Parc

Finalités de l'Agenda 21



Adaptation

Le Conseil général

- S'appuyer sur les instances locales animées par le Syndicat mixte du Parc et/ou ses partenaires dans la mise en place de sa stratégie départementale de développement forestier et de défense des forêts contre les incendies (1.1.5.e)
- Apporter son soutien technique aux projets construits collectivement répondant à sa politique forestière.

Les communautés de communes

- Intégrer les espaces forestiers dans leur projet d'aménagement / de développement (1.1.5.e)
- Programmer annuellement des travaux d'entretien ou d'investissement en matière de DFCI, pour celles ayant cette compétence (1.1.5.d)
- Mettre en place les outils de gouvernance nécessaires à la gestion concertée des forêts

Les communes

- Intégrer les fonctions assurées par les forêts dans leur choix de gestion, notamment lors de la révision des aménagements forestiers et dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme (1.1.5.a-b-c)
- S'impliquer dans les démarches de regroupement forestier (1.1.5.d)
- Dans la mesure du possible, programmer annuellement des travaux d'entretien de la desserte (1.1.5.d)
- Mettre en place les outils de gouvernance nécessaires à la gestion concertée des forêts

Rôle du Syndicat mixte

- Définir la trame forestière sur les massifs croisant des enjeux multiples (gestion et exploitation forestières, sites vitaux d'espèces prioritaires/patrimoniales/indicatrices, accueil du public, pastoralisme) (1.1.5.a)
- Collaborer à la conservation du Pin de Salzmann, aux côtés des opérateurs forestiers et des propriétaires (1.1.5.b)
- Conçoit et anime des contrats Natura 2000 sur les espaces forestiers, en ciblant notamment les parcelles identifiées dans la trame forestière (1.1.5.a)
- Participe ou mène des démarches d'animation foncière sur les secteurs de production, à enjeu DFCI et/ou répondant à des enjeux de reconquête pastorale, aux côtés des organismes compétents (1.1.5.d-e)
- Participe aux côtés des organismes compétents (IFN, ONF, Réserves naturelles, etc.) à l'amélioration des connaissances sur

La méthode : quelques rappels sur la charte

Le Conseil général

- S'appuyer sur les instances locales animées par le Syndicat mixte du Parc et/ou ses partenaires dans la mise en place de sa stratégie départementale de développement forestier et de défense des forêts contre les incendies (1.1.5.e)
- Apporter son soutien technique aux projets construits collectivement répondant à sa politique forestière.

Les communautés de communes

- Intégrer les espaces forestiers dans leur projet d'aménagement / de développement (1.1.5.e)
- Programmer annuellement des travaux d'entretien ou d'investissement en matière de DFCI, pour celles ayant cette compétence (1.1.5.d)
- Mettre en place les outils de gouvernance nécessaires à la gestion concertée des forêts

Les communes

- Intégrer les fonctions assurées par les forêts dans leur choix de gestion, notamment lors de la révision des aménagements forestiers et dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme (1.1.5.a-b-c)
- S'impliquer dans les démarches de regroupement forestier (1.1.5.d)
- Dans la mesure du possible, programmer annuellement des travaux d'entretien de la desserte (1.1.5.d)
- Mettre en place les outils de gouvernance nécessaires à la gestion concertée des forêts

Rôle du Syndicat mixte

- Définit la trame forestière sur les massifs croisant des enjeux multiples (gestion et exploitation forestières, sites vitaux d'espèces prioritaires/patrimoniales/indicatrices, accueil du public, pastoralisme) (1.1.5.a)
- Collabore à la conservation du Pin de Salzmann, aux côtés des opérateurs forestiers et des propriétaires (1.1.5.b)
- Conçoit et anime des contrats Natura 2000 sur les espaces forestiers, en ciblant notamment les parcelles identifiées dans la trame forestière (1.1.5.a)
- Participe ou mène des démarches d'animation foncière sur les secteurs de production, à enjeu DFCI et/ou répondant à des enjeux de reconquête pastorale, aux côtés des organismes compétents (1.1.5.d-e)
- Participe aux côtés des organismes compétents (IFN, ONF, Réserves naturelles, etc.) à l'amélioration des connaissances sur les forêts locales : degré de naturalité, fonctionnalité des écosystèmes, productivité, etc. (1.1.5.c)
- Met en place des programmes de formation et/ou des dispositifs de sensibilisation répondant aux attentes des propriétaires et usagers en partenariat avec les organismes compétents (CRPF, URCOFOR, etc.) (1.1.5.b)
- Prend part aux démarches de recherche nationale et internationale sur les effets du changement climatique sur les forêts (1.1.5.f)

Fiches par fiches, l'équipe technique du Parc a analysé le **niveau de réalisation des engagements** pris par le Syndicat mixte du Parc, en identifiant les points forts et les points faibles, ainsi que les enjeux et les perspectives pour la fin de la charte.

Ce travail a été réalisé de manière exhaustive et consigné dans un tableau général, en mars 2022.

Ce travail a été complété par la réalisation d'un « **atlas cartographique** » qui localise les réalisations concrètes du syndicat mixte, toutes thématiques confondues.

Cette « auto-évaluation » présente une analyse complémentaire aux enquêtes de perception des élus, des partenaires et de bénéficiaires. Elle ne porte pas sur l'organisation et le fonctionnement du Parc mais propose plutôt une **approche thématique**.

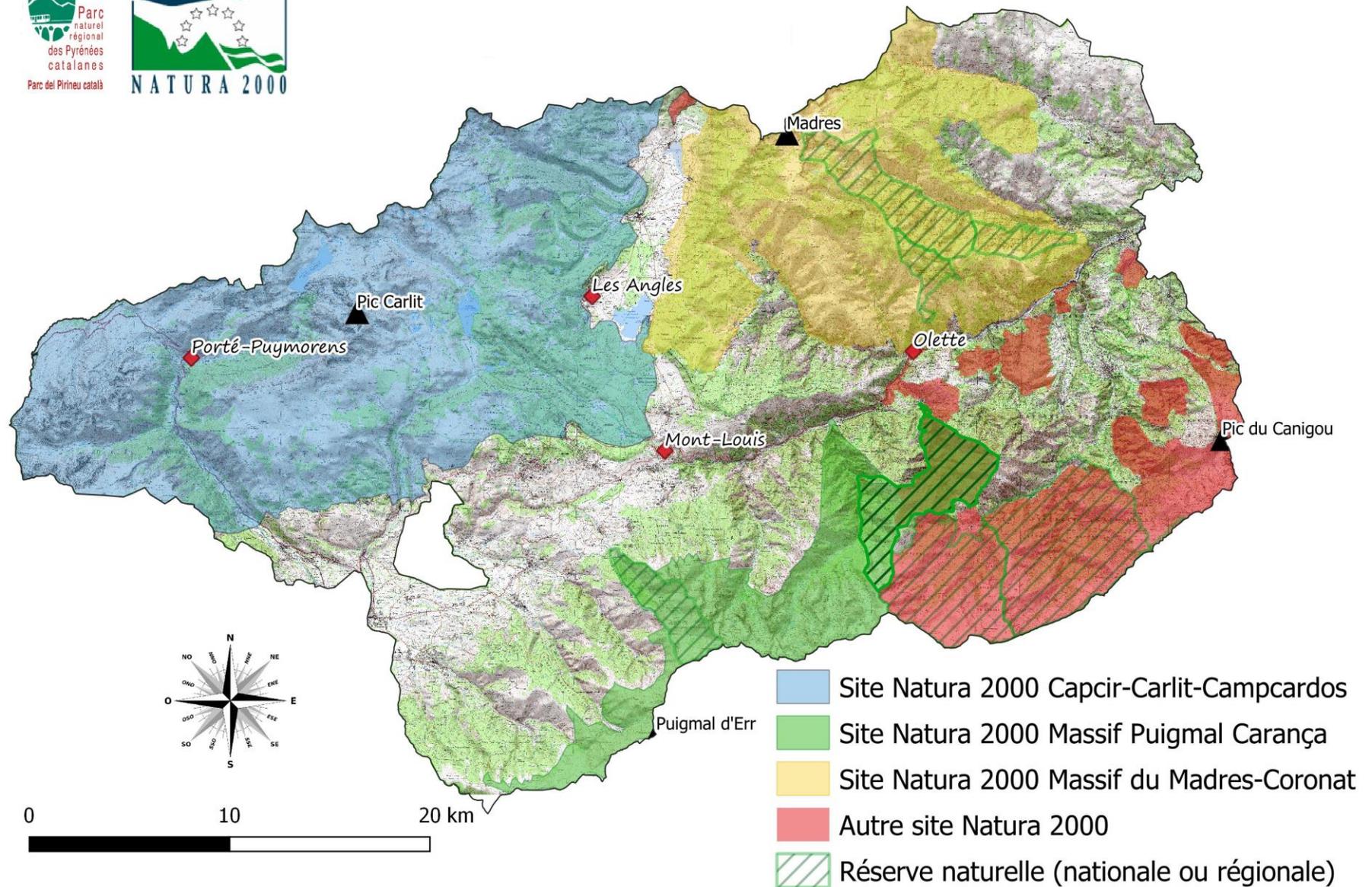
Le présent rapport met plutôt en avant les sujets encore peu abordés depuis 2014, les sujets bloquants ou les sujets peu traités dans la charte, qui constituent désormais de nouveaux enjeux. L'objectif étant de réajuster la feuille de route de l'équipe technique du Parc pour la seconde moitié de la charte.

	<p>c)</p> <p>2. Développe un accompagnement des collectivités pour mettre en place un éclairage public plus économe, efficace et responsable (3.1.2.b)</p> <p>3. Initie des concours d'idées sur les quartiers, espaces et bâtiments publics, en collaboration avec les écoles d'architecture et de paysage et par le biais de concours d'architecture (3.1.2.b-c)</p> <p>4. Met à disposition des élus, acteurs et habitants, une base de données sur les éléments caractéristiques de l'architecture locale (3.1.2.c)</p> <p>5. Organise avec la Fondation du Patrimoine la réhabilitation de bâtiments exemplaires (3.1.2.c)</p>	<p>●</p> <p>●</p> <p>●</p> <p>●</p>	<p>2. Réflexion qui peut être menée par le SYDEEL dans le cadre des CEP</p> <p>3. L'atelier Hors les Murs répond à cet engagement</p> <p>4. Guide « Façades et couleurs du bâti ancien », édité par le CAUE, en partenariat avec le CAUE Livre « L'habitat traditionnel des Pyrénées Catalanes – Le connaître et le restaurer », édité par le Parc Wikipédia, outil participatif de recensement des constructions en pierres sèches....</p> <p>5. Bon partenariat avec la Fondation du Patrimoine</p>	<p>2. Développer une stratégie de sensibilisation sur les enjeux de l'éclairage nocturne + accompagnement de communes pilote</p> <p>3. Candidature sur une nouvelle session</p> <p>4. Faire vivre ces outils</p>
<p>3.1.3. S'appuyer sur la culture et les patrimoines pour renforcer le lien social</p>	<p>1. Anime le réseau des collecteurs de la mémoire orale (3.1.3.b)</p> <p>2. Coordonne les recherches sur les patrimoines immatériels et matériels et diffuse les informations recueillies via le Système d'Information Territorialisé (SIT) du Parc, des publications, des actions d'information et de sensibilisation de la population (3.1.3.b)</p> <p>3. Intègre au sein du SIT les informations recueillies par les habitants lors des Ateliers locaux d'urbanisme et de paysage et par les services en charge d'inventaires, afin d'en assurer la valorisation et le partage (3.1.3.d)</p> <p>4. Appuie les collectivités locales et les habitants dans leurs démarches de restauration et de valorisation du patrimoine bâti (procédure, méthode) (3.1.3.d)</p> <p>5. Apporte son concours à la structuration de projets de chantiers de restauration bénévoles et d'insertion, et facilite la formation d'acteurs dans le domaine de la restauration des patrimoines matériels anciens (ex : pierres sèches) (3.1.3.d)</p> <p>6. Organise les relations et relaie l'offre des structures culturelles du territoire auprès des acteurs éducatifs et socio-éducatifs (écoles et centre de loisir) (3.1.3.a-c)</p> <p>7. Accompagne les organisateurs de manifestations</p>	<p>● ●</p>	<p>1. 5 livres édités – 1 réseau de collecteurs Indicateurs : 131 / 131 b</p> <p>2. Le SIT n'existe plus. Mais bonne diffusion via d'autres supports (dont le wikipedia, outil participatif) – travail avec des ethnologues et des archéologues</p> <p>3. 3 Ateliers ont été réalisés : Catllar, Vallée de la Têt, Capcir ; celui du Capcir a été arrêté en cours de route (émergence du SCOT) → peu de capitalisation sur les outils produits ALUP plus ou moins « remplacés » par les Ateliers Hors les Murs Indicateurs 131b</p> <p>4. Bon accompagnement des communes : méthodes, recherche de financements.... Conseils auprès des habitants plus rare ; un peu grâce au dispositif Pylot sur certains hébergements Indicateur : 163</p> <p>5. Des actions réalisées chaque année sur les pierres sèches et les ardoises Indicateurs : 131 / 131 b</p> <p>6. Différentes actions et outils concourent à cet Objectif : Total Festum, catalogue de l'offre culturelle du territoire, Objectif découverte Indicateurs : 131 / 166 / 167</p>	<p>1. Elargir le réseau à d'autres membres et initier de nouveaux projets de collectes</p> <p>2. Accentuer le travail avec le conseil scientifique</p> <p>3. Quel partage et quelle capitalisation sur les outils prévus ?</p> <p>4. A poursuivre, en diversifiant les sources de financement possibles</p> <p>5. Diversifier les savoirs faire</p> <p>6. Redynamiser la marque Valeur Parc « Prestation éducative » Améliorer le travail avec le périscolaire InterParc Occitanie</p>



Réalisations et points forts de l'action du syndicat mixte du Parc 2014-2022

Connaitre, gérer l'eau et la biodiversité



Connaitre, gérer l'eau et la biodiversité

L'animation des sites Natura 2000

→ *Référence à la charte : 1.2.5*

→ *Rappel de la charte*

Les sites Natura 2000, qui couvrent plus de la moitié de la superficie du territoire constituent l'outil de gestion contractuel privilégié pour les habitats naturels prioritaires.

L'action du Parc s'inscrit dans les 4 axes de la mise en œuvre de N2000 :

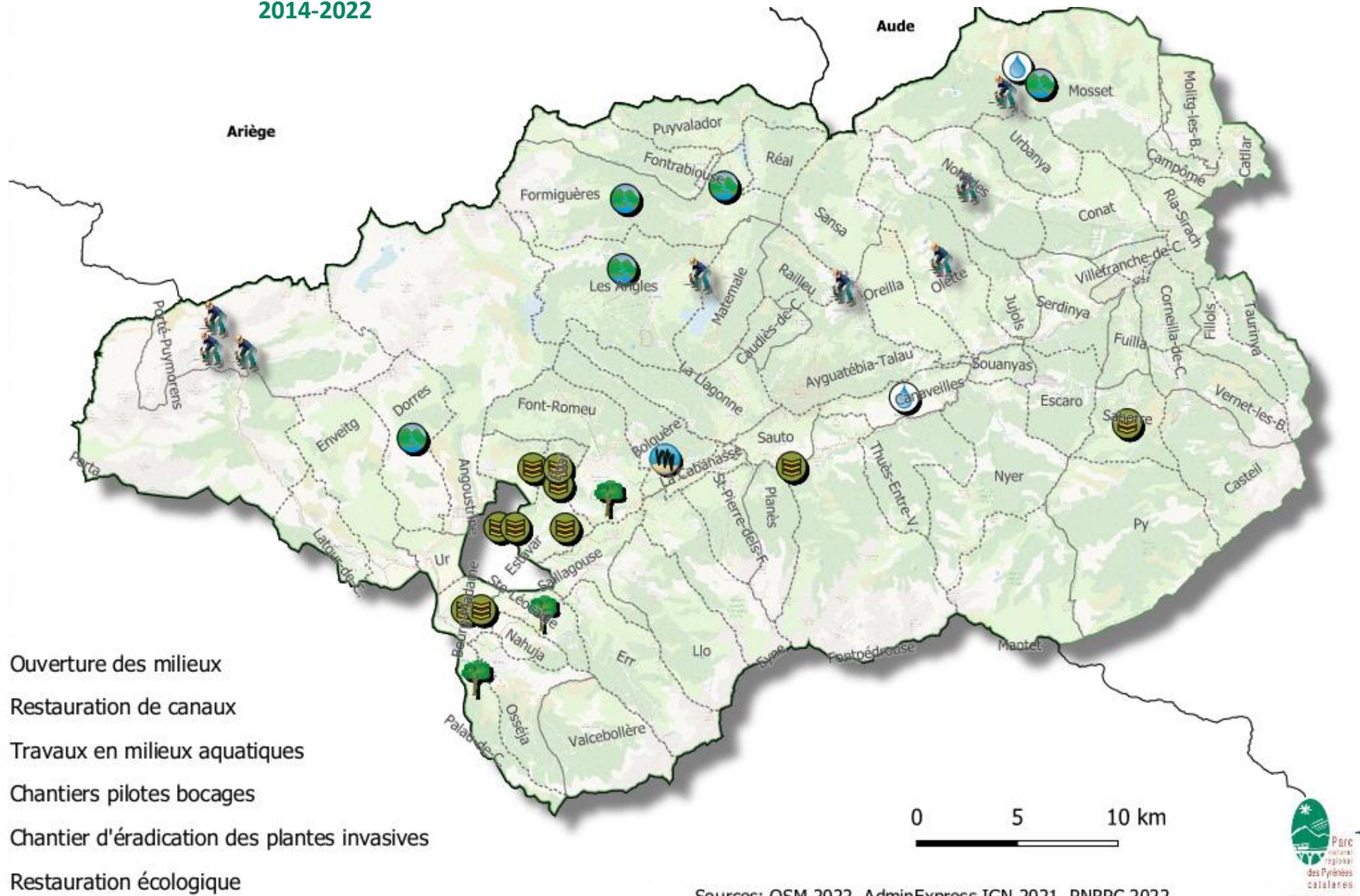
- l'animation des instances de gouvernance partenariale,
- la prévention, avec une prise en compte des espèces et des habitats d'intérêt communautaire en amont des projets d'aménagement.
- La gestion contractuelle par la mise en œuvre des contrats Natura 2000
- Le suivi, l'évaluation et la communication

→ *Les réalisations, le contexte actuel et les perspectives*

- Animation et mise en œuvre de Documents d'Objectifs ; l'objectif est désormais de faire vivre le Comité de Pilotage plus comme un véritable lieu d'échanges entre les usagers du site que comme une instance institutionnelle.
- Accompagnement des porteurs de projets et productions d'avis pour 20 à 30 projets par an
- Productions de connaissance et suivi d'espèces : Passereaux, Bruant Ortolan, Entomofaune, Chiroptère, Inventaires Papillon, Pie Grièche et tarier des près....
- Mise en place de contrats et portage de PAEC

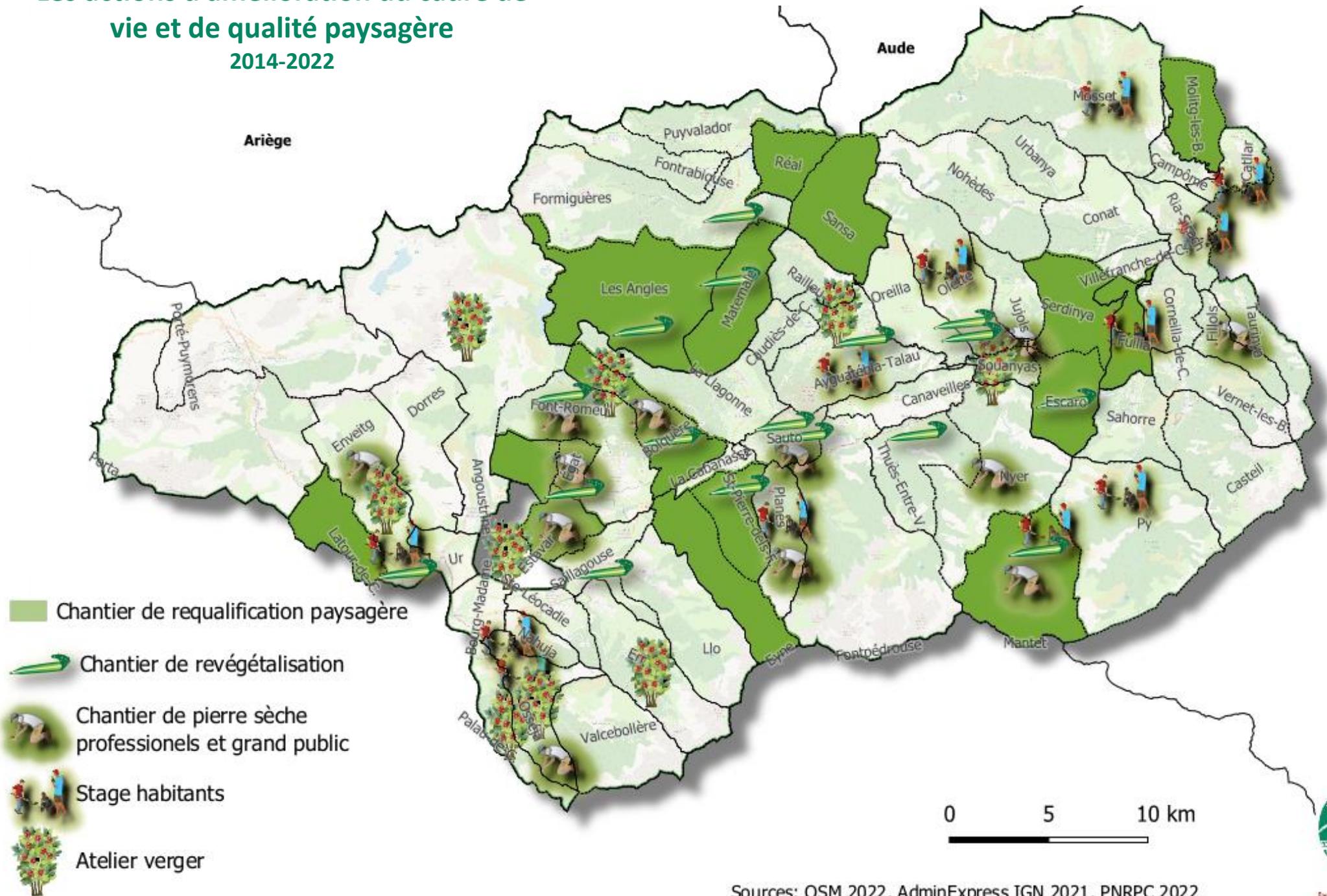
Les actions de gestion et de restauration en espaces naturels

2014-2022



Sources: OSM 2022, AdminExpress IGN 2021, PNRPC 2022

Les actions d'amélioration du cadre de vie et de qualité paysagère 2014-2022



Sources: OSM 2022, AdminExpress IGN 2021, PNRPC 2022



Réal 1 avant



Réal 1 après



Réal 2 avant



Réal 2 après



Réal 3 avant



Réal 3 après



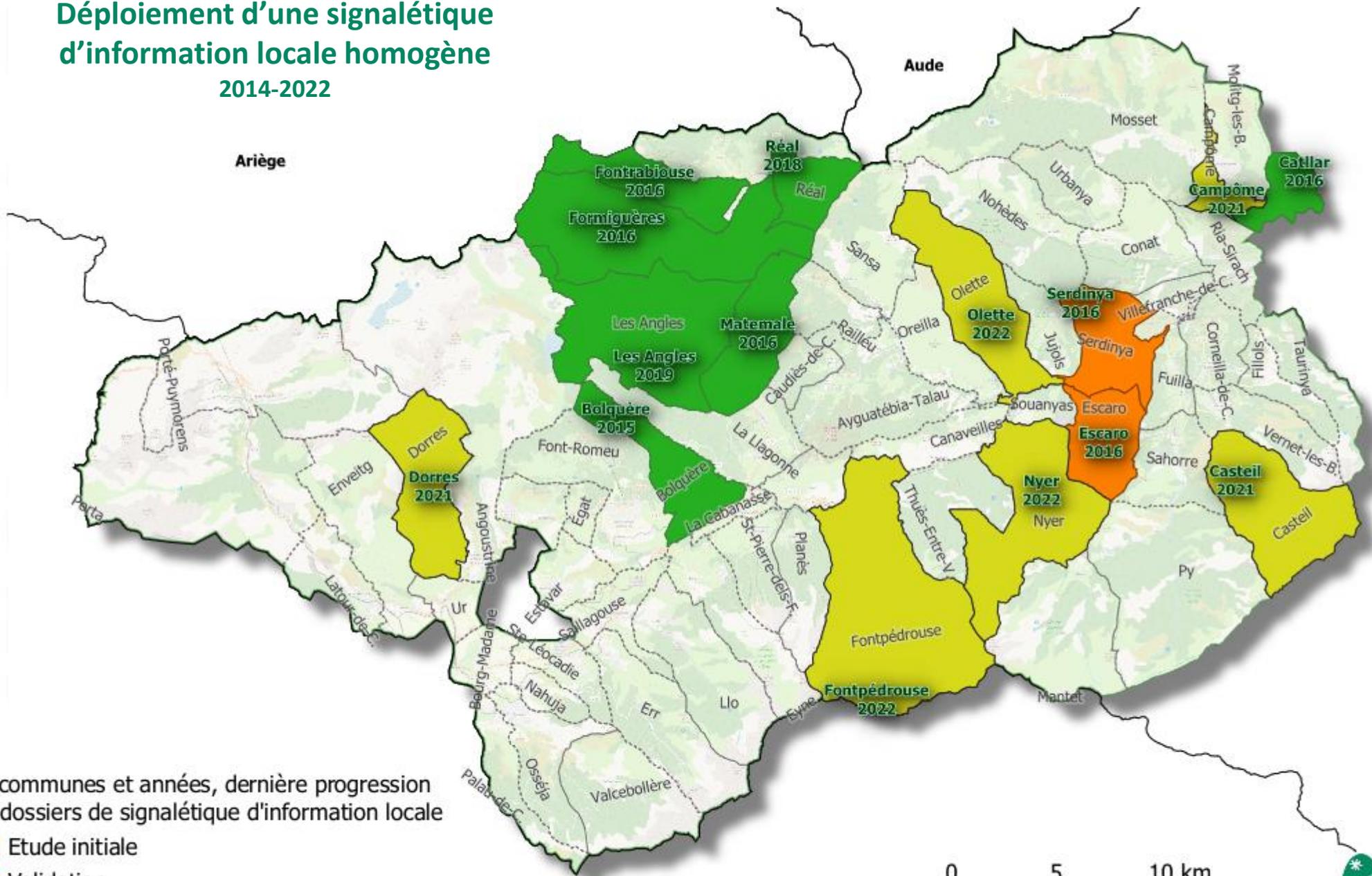
Réal 4 avant



Réal 4 après

**Exemple d'un aménagement de requalification paysagère
2014-2022**

Déploiement d'une signalétique d'information locale homogène 2014-2022



Par communes et années, dernière progression des dossiers de signalétique d'information locale

- Etude initiale
- Validation
- Pose terminée

0 5 10 km

Sources: OSM 2022, AdminExpress IGN 2021, PNRPC 2022



Structurer et organiser une offre touristique durable

Le Réseau des professionnels marqués « Valeur Parc »

→ *Référence à la charte : 2.1.1, 2.1.2*

→ *Rappel de la charte*

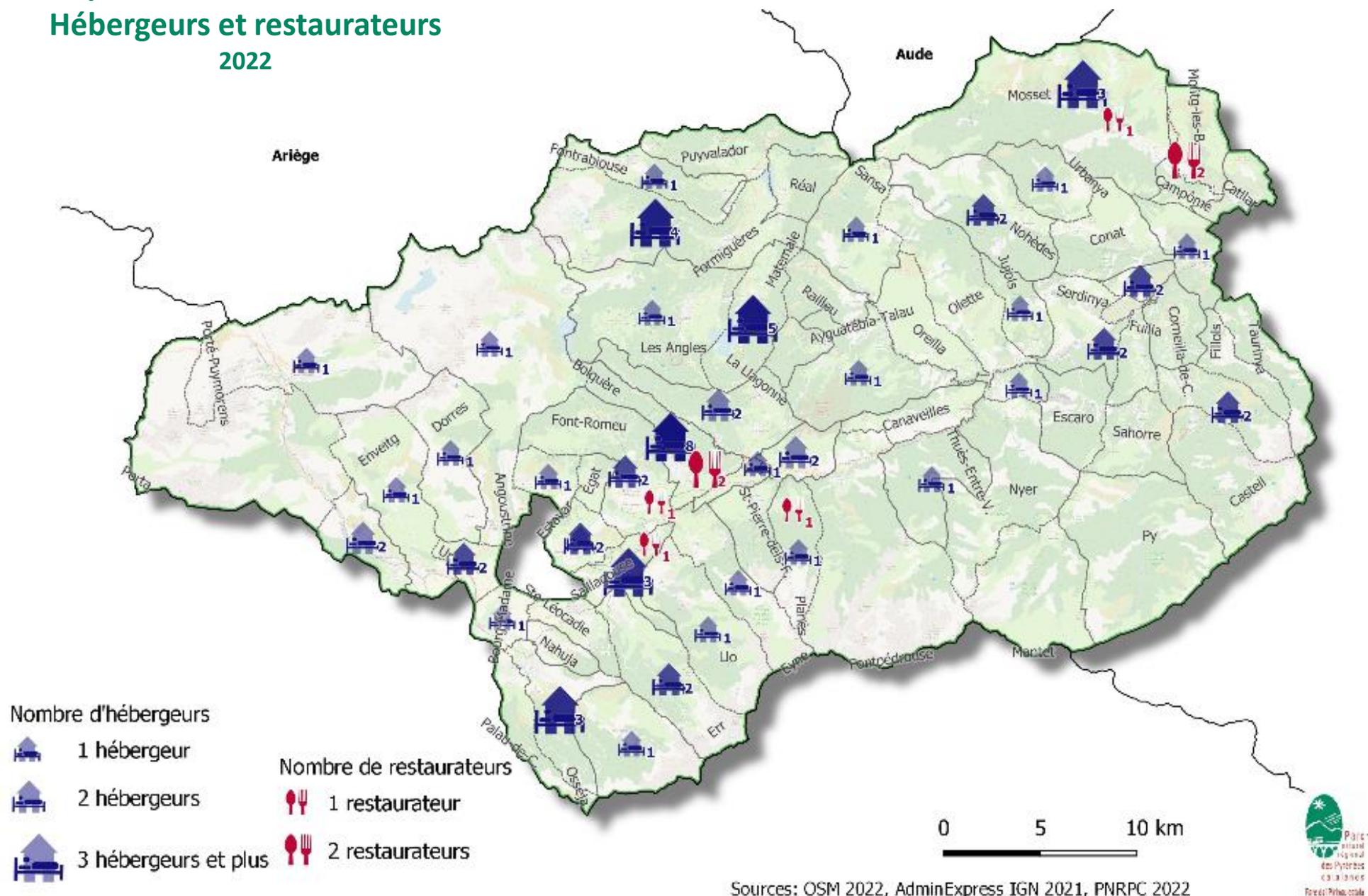
La charte identifie la marque Valeur Parc comme l'outil permettant de structurer l'offre touristique durable, servant de support à la conception de produits touristiques mettant en valeur les spécificités locales auprès des publics sensibles à ces valeurs. Cette marque sert aussi à créer du lien entre les acteurs économiques, autour de valeurs partagées (mise en place de rencontres et de formations), qui deviennent des ambassadeurs du territoire.

→ *Les réalisations, le contexte actuel et les perspectives*

- Le réseau des Marqués Parc est un des premiers réseaux à l'échelle nationale avec plus de 150 marqués parc (2022). Cet outil permet d'identifier, avec les professionnels, des pistes d'amélioration de leur activité, en renforçant la logique de développement durable. En contrepartie, le syndicat mixte du Parc propose une communication et une promotion des produits marqués.
- En s'appuyant sur ces professionnels, le syndicat mixte du Parc a pu développé plus d'un quinzaine de séjours touristiques, servant de vitrines pour présenter l'offre touristique du territoire.
- Un important travail de mise à jour des professionnels impliqués dans la marque a été réalisé sur la première partie de la charte, afin de prendre en compte du label national Valeur Marque Parc.
- Les filières « marquées » concernent les productions agricoles, les hébergeurs et les restaurateurs, des prestations d'accompagnement et d'éducation à l'environnement et depuis peu les professionnels de la pierre sèche.

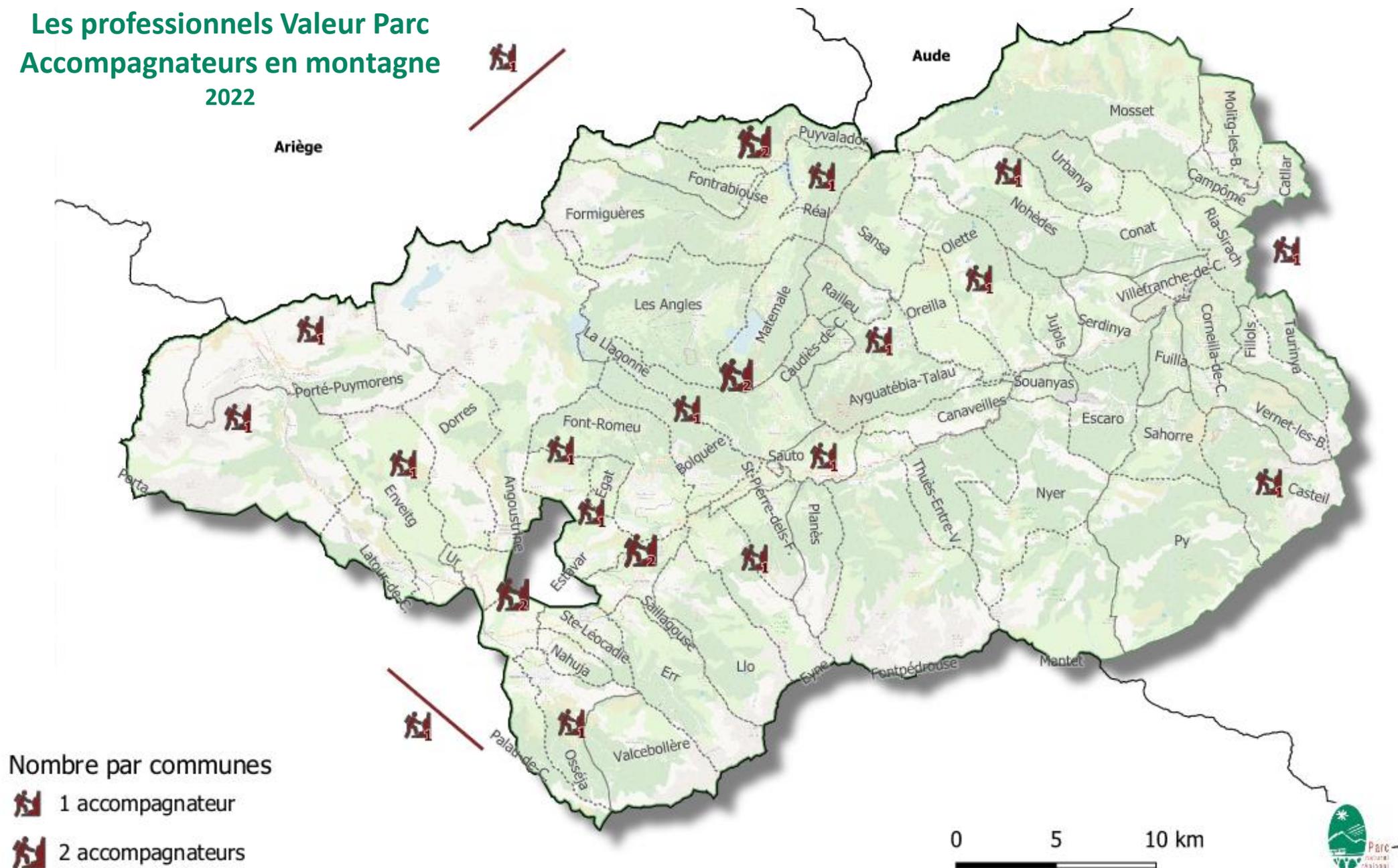
Structurer et organiser une offre touristique durable

Les professionnels Valeur Parc Hébergeurs et restaurateurs 2022



Structurer et organiser une offre touristique durable

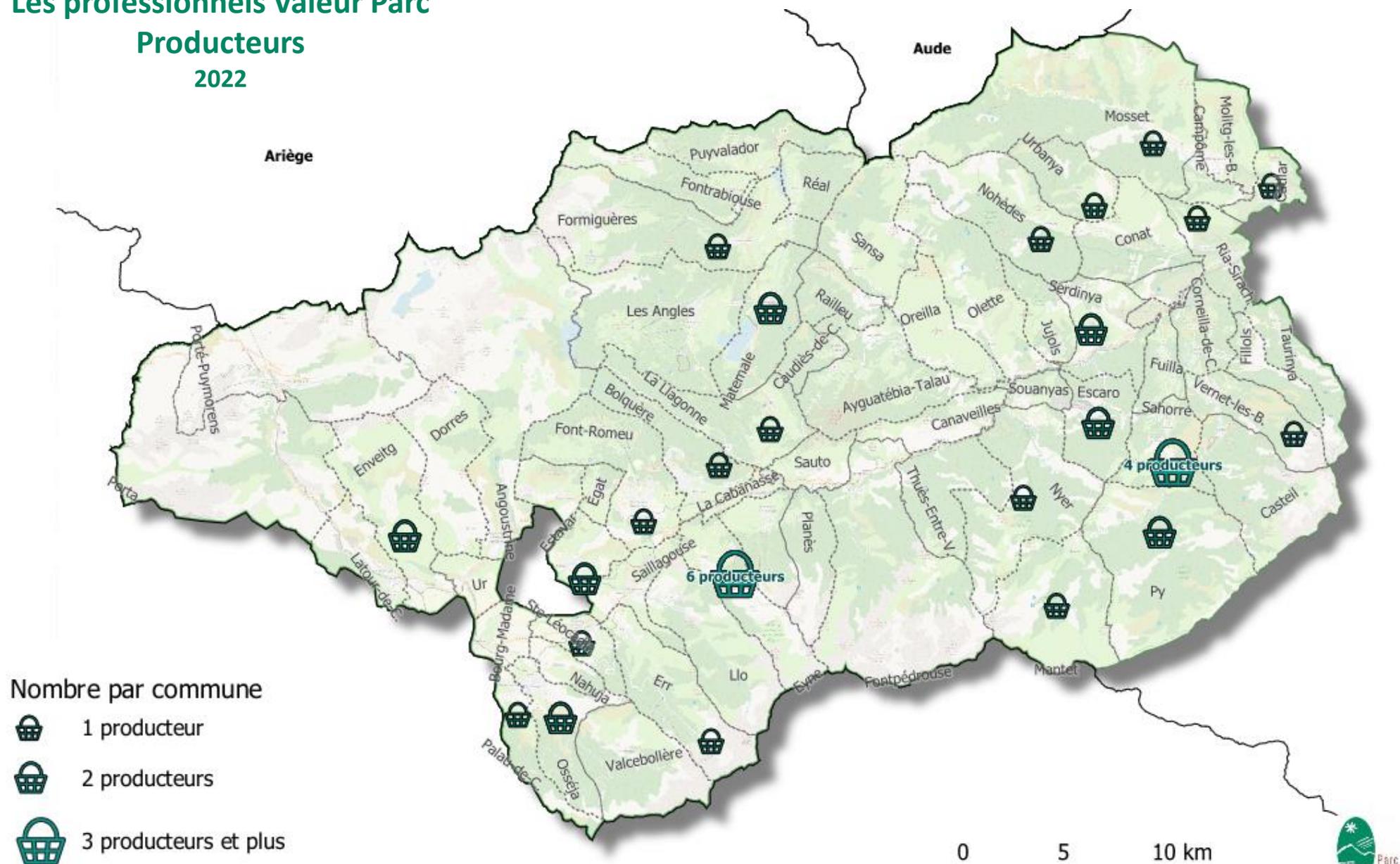
Les professionnels Valeur Parc Accompagnateurs en montagne 2022



Sources: OSM 2022, AdminExpress IGN 2021, PNRPC 2022

Structurer et organiser une offre touristique durable

Les professionnels Valeur Parc Producteurs 2022

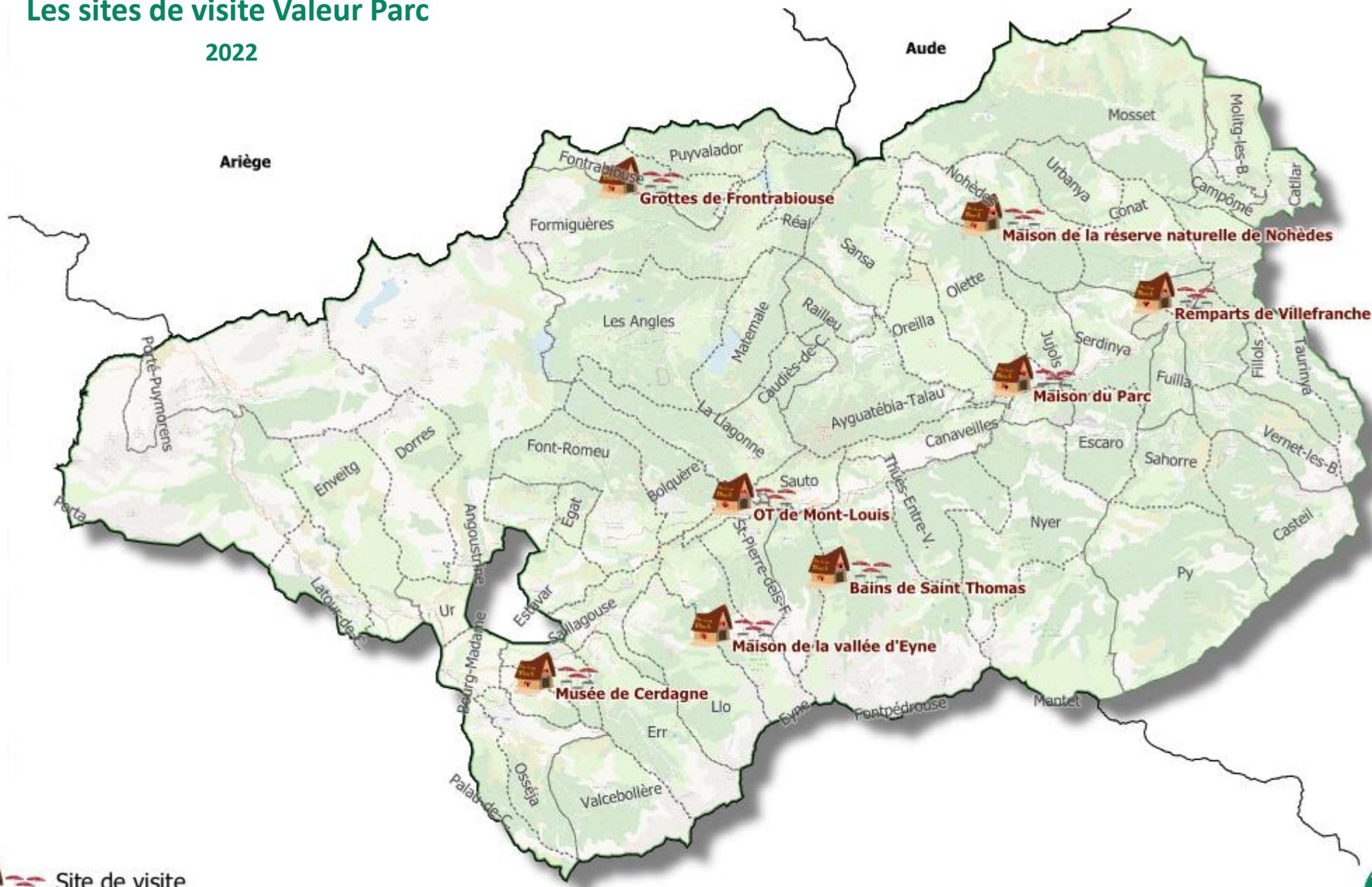


Sources: OSM 2022, AdminExpress IGN 2021, PNRPC 2022

Structurer et organiser une offre touristique durable

Les sites de visite Valeur Parc

2022



 Site de visite

0 5 10 km



Structurer et organiser une offre touristique durable

Faire du Train Jaune un outil de découverte du territoire

→ *Référence à la charte : 2.2.2, 2.2.3*

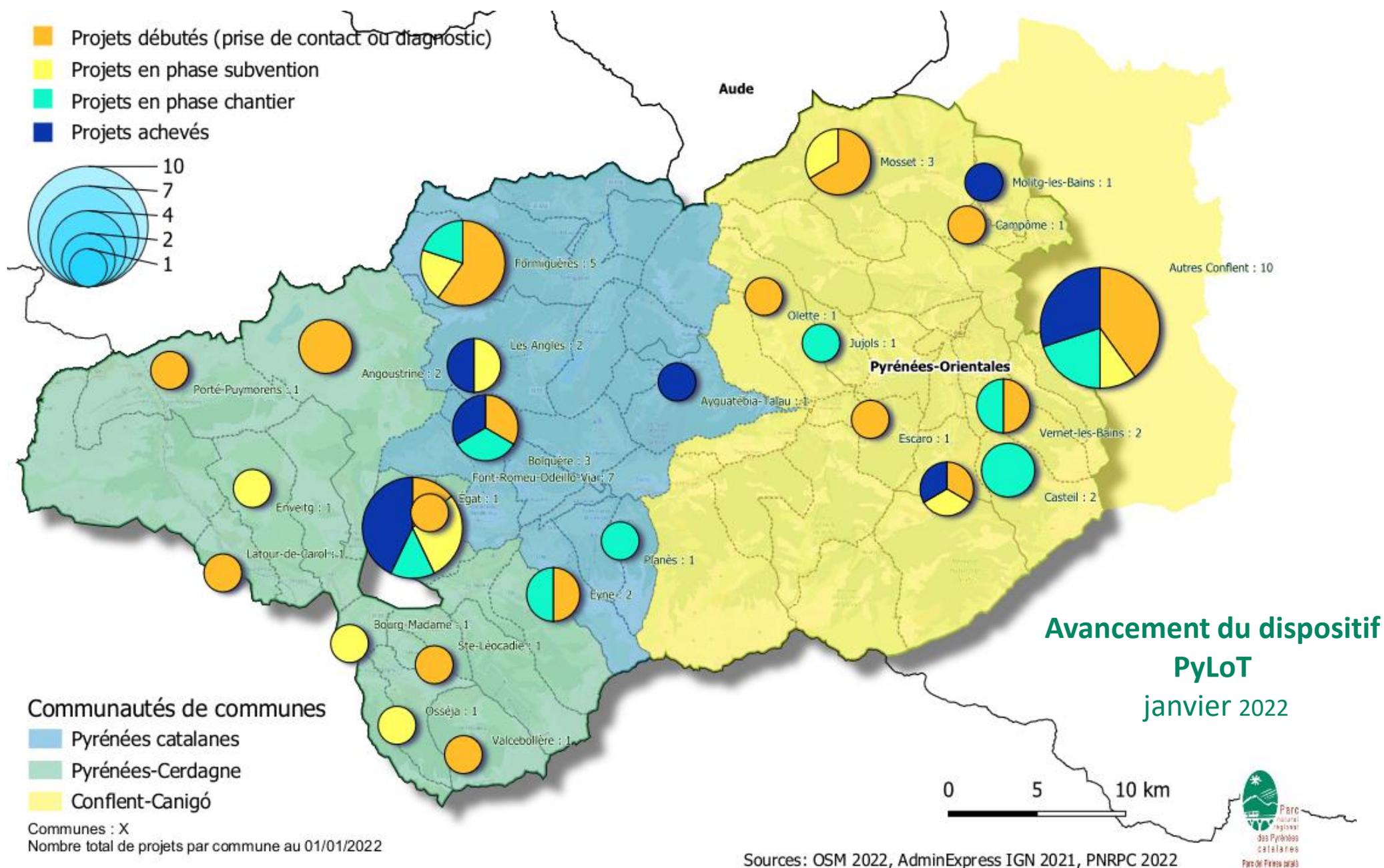
→ *Rappel de la charte*

L'ambition de la charte est de faire des Pyrénées Catalanes une destination exemplaire en termes d'éco-mobilité, en s'appuyant sur la ligne ferroviaire du Train Jaune, qui traverse le territoire.

→ *Les réalisations, le contexte actuel et les perspectives*

- Suite aux États Généraux du Rail et de l'Intermodalité, la Région a identifié le Train Jaune comme une des 6 lignes prioritaires devant être sauvegardée et développée, avec une adaptation de la desserte aux besoins des usagers. Une **gouvernance partagée**, animée par l'équipe du Parc, a été mise en place pour la ligne avec un comité de pilotage, composée des représentants de la Région Occitanie, du Département des Pyrénées Orientales, des 3 Communautés de communes traversées par la ligne (Conflent Canigó, Pyrénées Catalanes et Pyrénées Cerdagne), du Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes, du Comité des Usagers de la ligne, de l'Etat et de la SNCF. L'objectif est de construire un projet de territoire autour de la ligne.
- Le Parc a porté le déploiement d'un **site internet mobile letrainjaune.fr**, qui centralise l'ensemble des informations sur le Train Jaune : informations pratiques, historiques et touristiques.
- La mise en place de **panneaux d'information** dans chacune des gares et haltes du Train Jaune
- L'animation, aux cotés de la Région, **d'une étude pour la réalisation de 4 pôles d'échanges multimodaux** (Villefranche de Conflent, Mont Louis / La Cabanasse, Font Romeu, Latour de Carol) ; la phase de réalisation s'engage en 2022, en portage CD66.

Structurer et organiser une offre touristique durable



Développement de la filière Pierre Sèche

→ *Référence à la charte : 3.2.1*

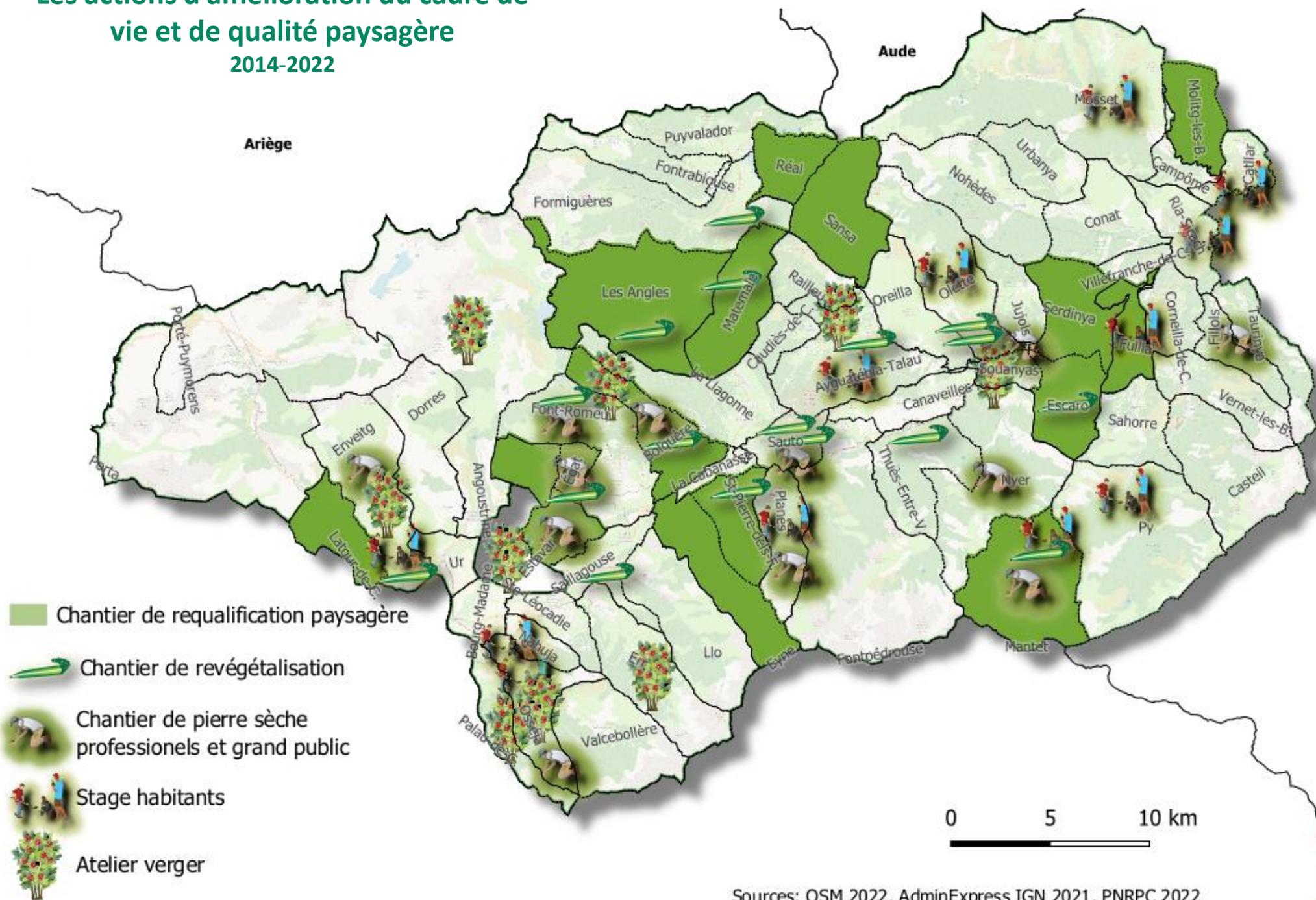
→ *Rappel de la charte*

La charte pose l'ambition de l'innovation pour le renouveau des filières traditionnelles, par une meilleure valorisation économique des potentialités associées aux filières courtes. Cependant, la charte vise plus particulièrement les filières bois et agricoles.

→ *Les réalisations, le contexte actuel et les perspectives*

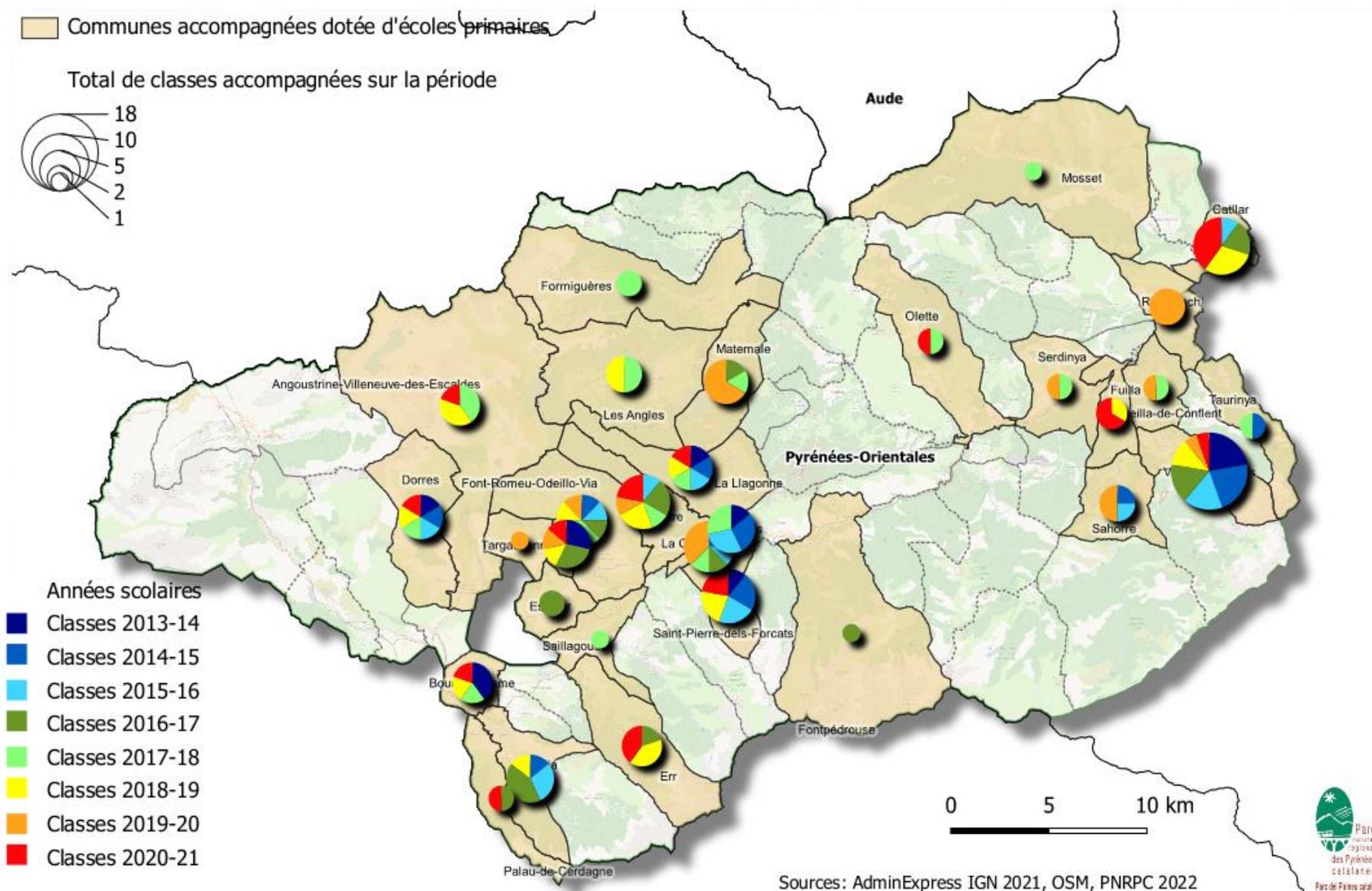
- Parce qu'à la croisée entre maintien des savoirs faire traditionnels, dynamisation économique d'une filière, maintien des paysages et du patrimoine, le syndicat mixte du Parc a souhaité s'engager dans la structuration de la filière Pierre.
- Il a accompagné les professionnels du territoire dans leur organisation et leur professionnalisation, jusqu'à l'obtention, en 2022, d'une marque Valeur Parc « Savoir faire de la pierre », après avoir réalisé une étude de marché et une analyse des besoins.
- Le syndicat mixte a soutenu, via des commandes ou des chantiers de formation, de nombreuses réhabilitations / reconstructions de murets en pierre sèche.
- Il a déployé et anime l'outil WIKIPEDRA qui permet de recenser les ouvrages en pierre sèche sur le territoire.
- Aux côtés des communes d'Olette et de Valcebollère et des professionnels concernés, le syndicat mixte étudie les conditions de réouverture de carrières.
- Enfin, cette dynamique s'inscrit plus largement dans une volonté régionale de développer la filière Pierre ; la Région a accompagné la réalisation d'un plan d'action à l'échelle des Parcs d'Occitanie et a soutenu la réalisation de plusieurs chantiers.

Les actions d'amélioration du cadre de vie et de qualité paysagère 2014-2022



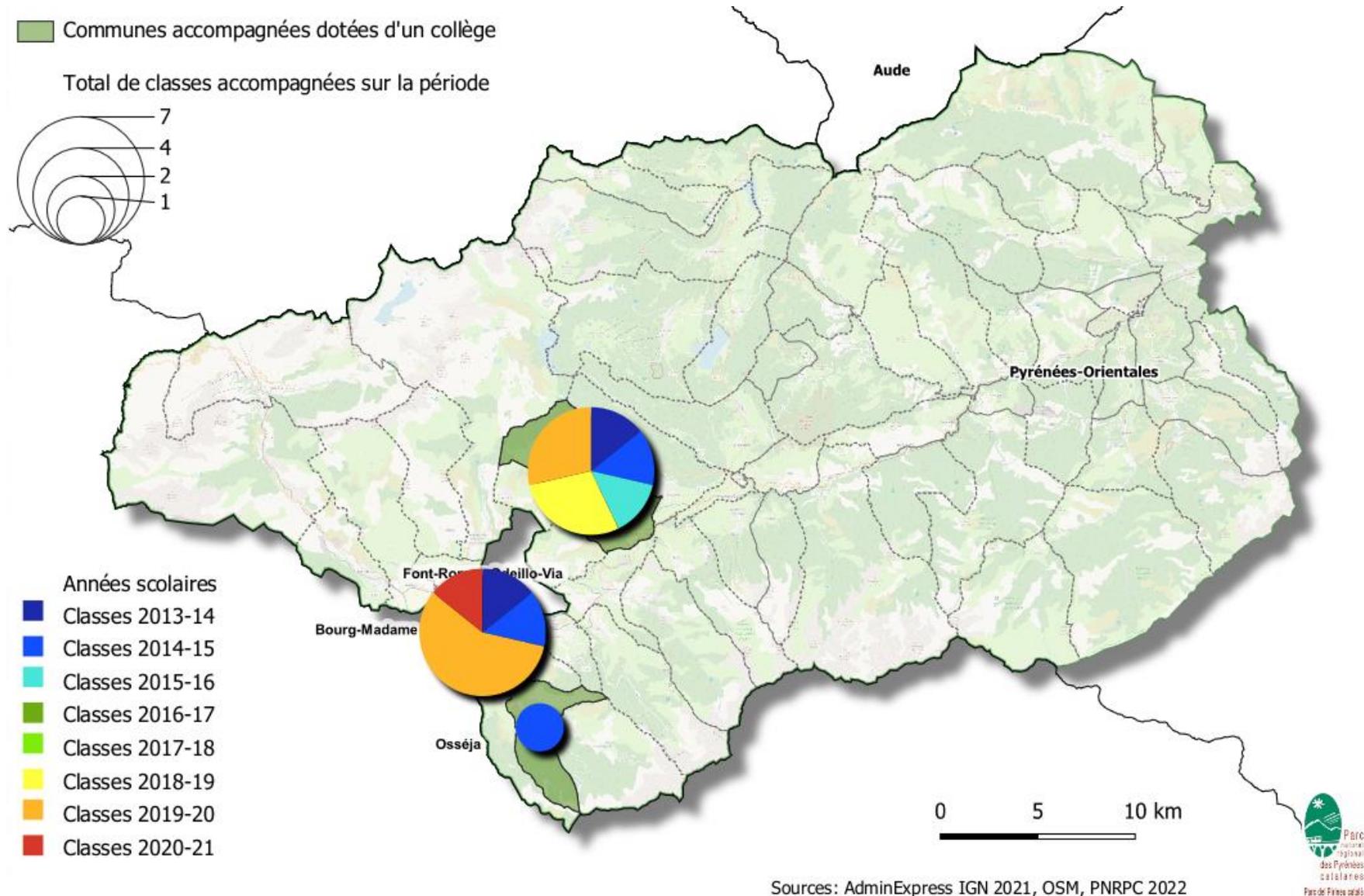
Sources: OSM 2022, AdminExpress IGN 2021, PNRPC 2022

Valoriser l'éducation à l'environnement, la culture et le patrimoine



Les classes de maternelles et de primaires accompagnées par Objectif Découverte depuis le début de la charte

Valoriser l'éducation à l'environnement, la culture et le patrimoine



Les classes de collèges accompagnées dans le cadre du dispositif Objectif Découverte depuis le début de la charte

Les points de vigilance

Coordination de la stratégie d'accueil en espaces naturels

→ *Référence à la charte : 1.2.2, 1.2.2, 2.1.1, 2.1.2, 2.2.1*

Plusieurs secteurs ciblés : Cambre d'Aze, Massif de la Carança, Puigmal et Madres

→ *Rappel de la charte*

Le Parc est clairement positionné comme « coordinateur » de la stratégie d'accueil en espaces. La charte détermine une « armature d'accueil », en privilégiant des aménagements et des équipements sur des secteurs cohérents. La charte fixe comme objectif de poursuivre / renforcer la gestion et l'organisation des activités de nature, été comme hiver, accessibles à tout public, sur les sites bénéficiant d'infrastructure de loisirs afin d'éviter de nouvelles constructions (sauf celles liées à la sécurité des utilisateurs et aux activités agricoles et forestières).

→ *Les réalisations, le contexte actuel et les perspectives*

Sur la première période de mise en œuvre de la charte, le syndicat mixte du Parc a relativement peu été mobilisé sur ce sujet.

Suite à la crise sanitaire, il a été observé une très forte augmentation de la fréquentation en espaces naturels, générant de nombreuses nuisances. Le syndicat mixte a été interpellé par les communes et les partenaires, aussi bien pour la mise en place d'outils de sensibilisation et de communication sur les bonnes pratiques en espaces naturels que pour des projets d'aménagements et d'équipements d'accueil (stationnements, toilettes,...) ou la gestion de conflits d'usage.

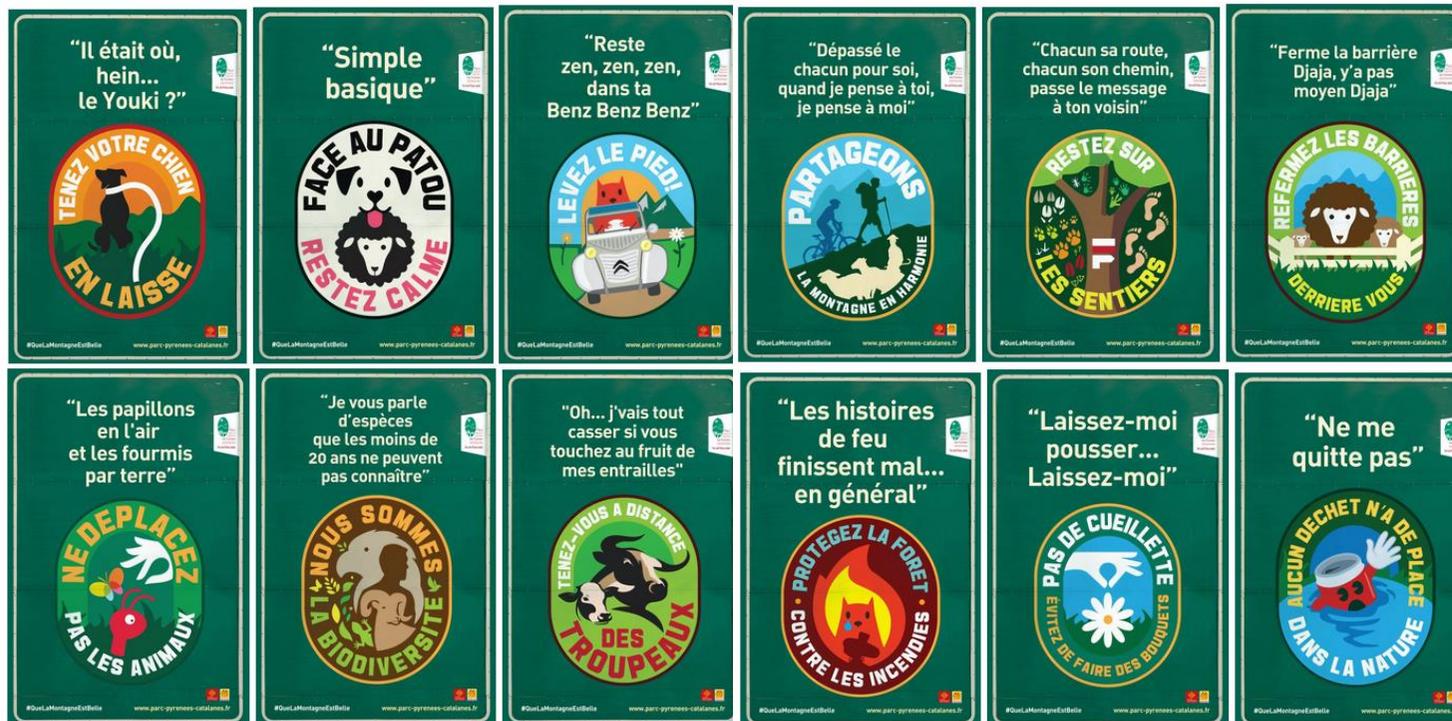
Un travail a été initié avec les élus du Bureau du Parc, avec l'appui du Conseil scientifique, afin de préciser la feuille de route de l'équipe technique du Parc sur ce sujet.

Coordination de la stratégie d'accueil en espaces naturels

Leviers identifiés :



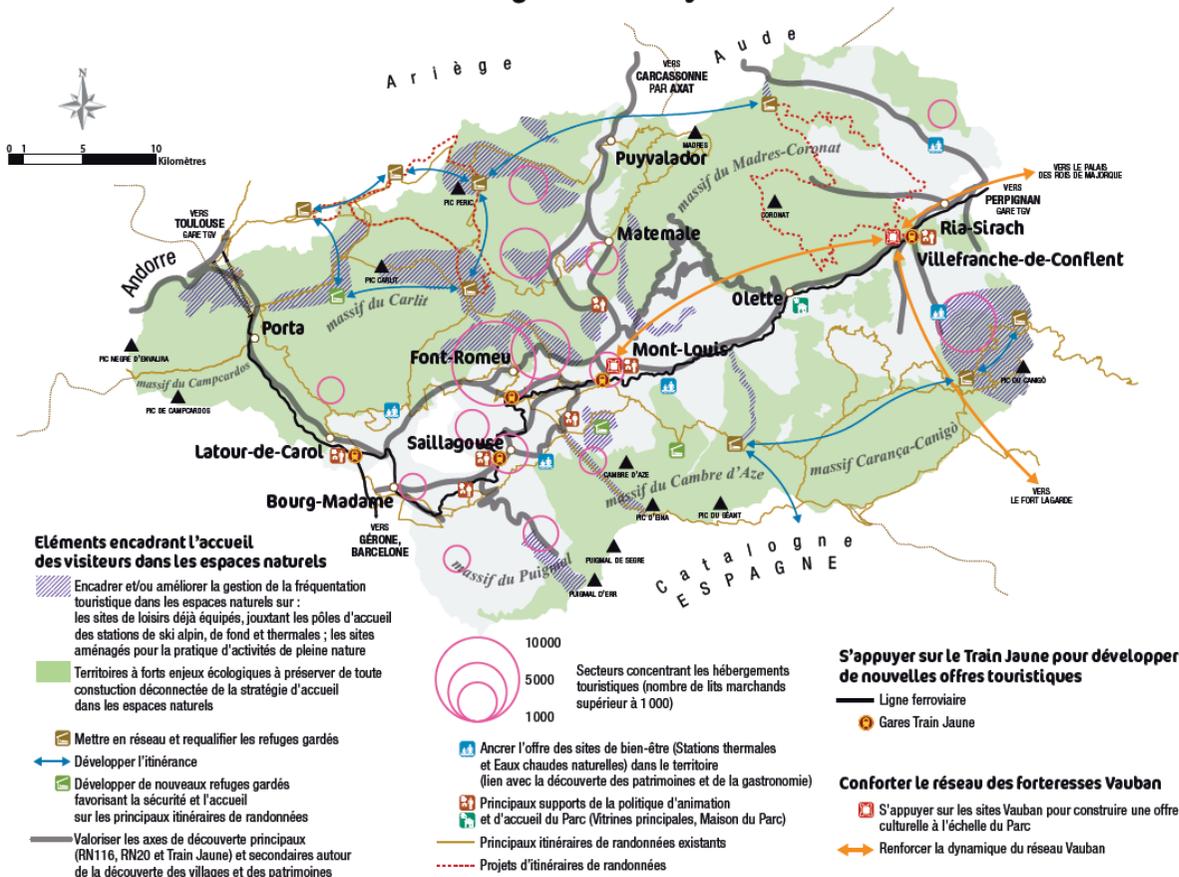
- **Connaissance des flux et des attentes**
- **outils de sensibilisation** et de communication sur les bonnes pratiques en espaces naturels (équipe sur le terrain, campagne #quelamontagneestbelle! ...)
- **Nouveaux projets d'aménagement** et d'équipements d'accueil (stationnements, toilettes,...) ou la gestion de conflits d'usage.



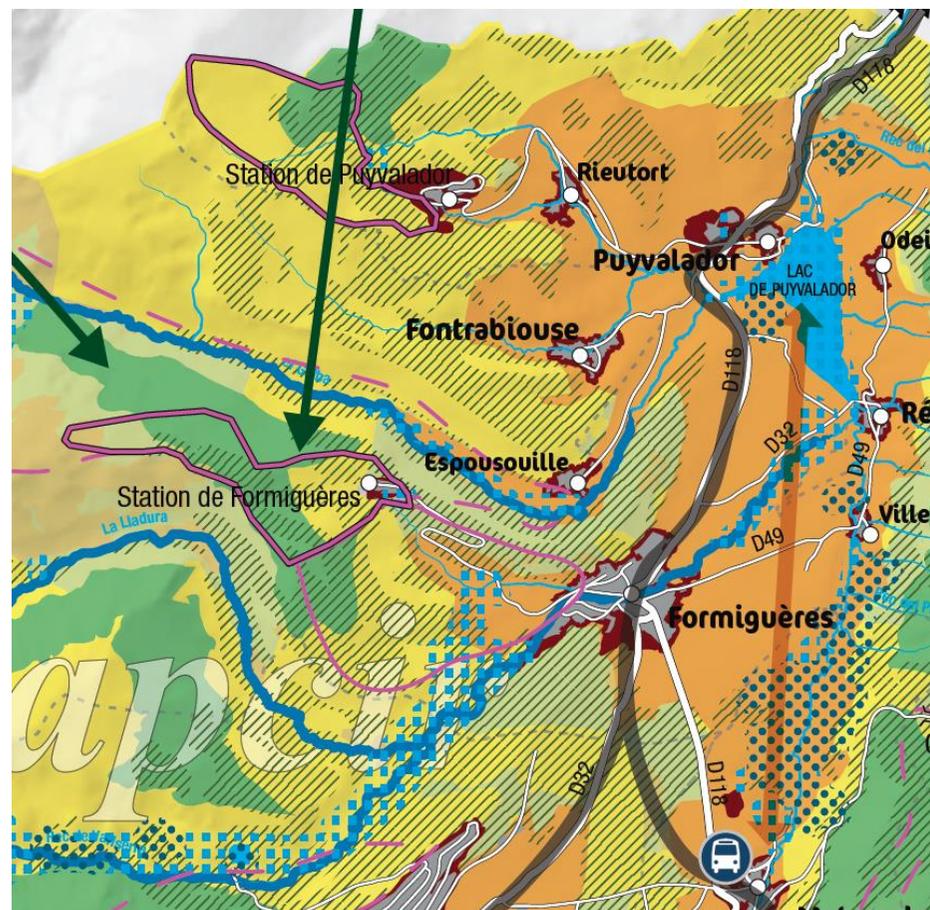
**Campagne de communication
#Quelamontagneestbelle!**

pour sensibiliser les habitants et les visiteurs aux bonnes pratiques à adopter en espace naturel

Schéma de fonctionnement touristique du territoire du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes



Extrait du Plan du Parc



Domaines de ski alpin

1 Maintenir les domaines de ski alpin dans les périmètres circonscrivant les aménagements existants

Zones d'activités adossées aux stations de ski alpin

2 Organiser des zones d'activités adossées aux stations de ski alpin susceptibles d'accueillir des aménagements légers pour des activités complémentaires

Sites aménagés pour la pratique d'activités de pleine nature

3 Encadrer et/ou améliorer la gestion de la fréquentation touristique dans les sites aménagés pour la pratique d'activités de pleine nature

Connaitre, gérer l'eau et la biodiversité

Coordination des acteurs sur les sites classés des Bouillouses, Lanoux et Camporells

→ *Référence à la charte : 1.1.6, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.4, 1.2.5*

→ *Rappel de la charte*

La charte identifie un enjeu fort en terme de mise en cohérence de l'ensemble des outils de gestion des espaces naturels (réseau Natura 2000, réserves naturelles, sites classés...). En 2014, la charte identifiait que le rôle du Parc, en matière de gouvernance environnementale était à renforcer, afin de développer la complémentarité des outils et des compétences en présence et la mutualisation des opérations entre gestionnaires.

Le territoire des Bouillouses, Lanoux et Camporells est doublement identifié, car il cumule :

1. la présence de 3 sites classés, d'un site Natura 2000 et une fréquentation touristique et pastorale très forte
2. Ce territoire compte une densité de zones humides et de lacs très exceptionnelle.

→ *Les réalisations, le contexte actuel et les perspectives*

En 2015-2017, le syndicat mixte du Parc a élaboré un plan de gestion concerté des zones humides sur le secteur des Bouillouses. L'élaboration de ce document a nécessité une large concertation auprès des nombreux représentants d'utilisateurs du site. Ce document a été validé par l'Agence de l'Eau et est repris dans la stratégie de préservation des zones humides portée par le Syndicat mixte Têt bassin Versant. Plusieurs actions concrètes, identifiées dans le plan de gestion, sont en cours de réalisation par le Conseil Départemental.

Depuis l'écriture de la charte, le Département a réaffirmé son rôle de gestionnaire du site des Bouillouses. Les relations techniques entre les équipes du CD66 et du Syndicat mixte du Parc sont très étroites.

L'enjeu est désormais de formaliser la gouvernance dans la gestion du site, et d'identifier comment travailler à l'échelle des 3 sites Camporells / Bouillouses / Lanoux.

Aménager le cadre de vie

Mise en compatibilité des documents de planification avec la charte du Parc

→ *Référence à la charte : 1.2.3, 3.3.1*

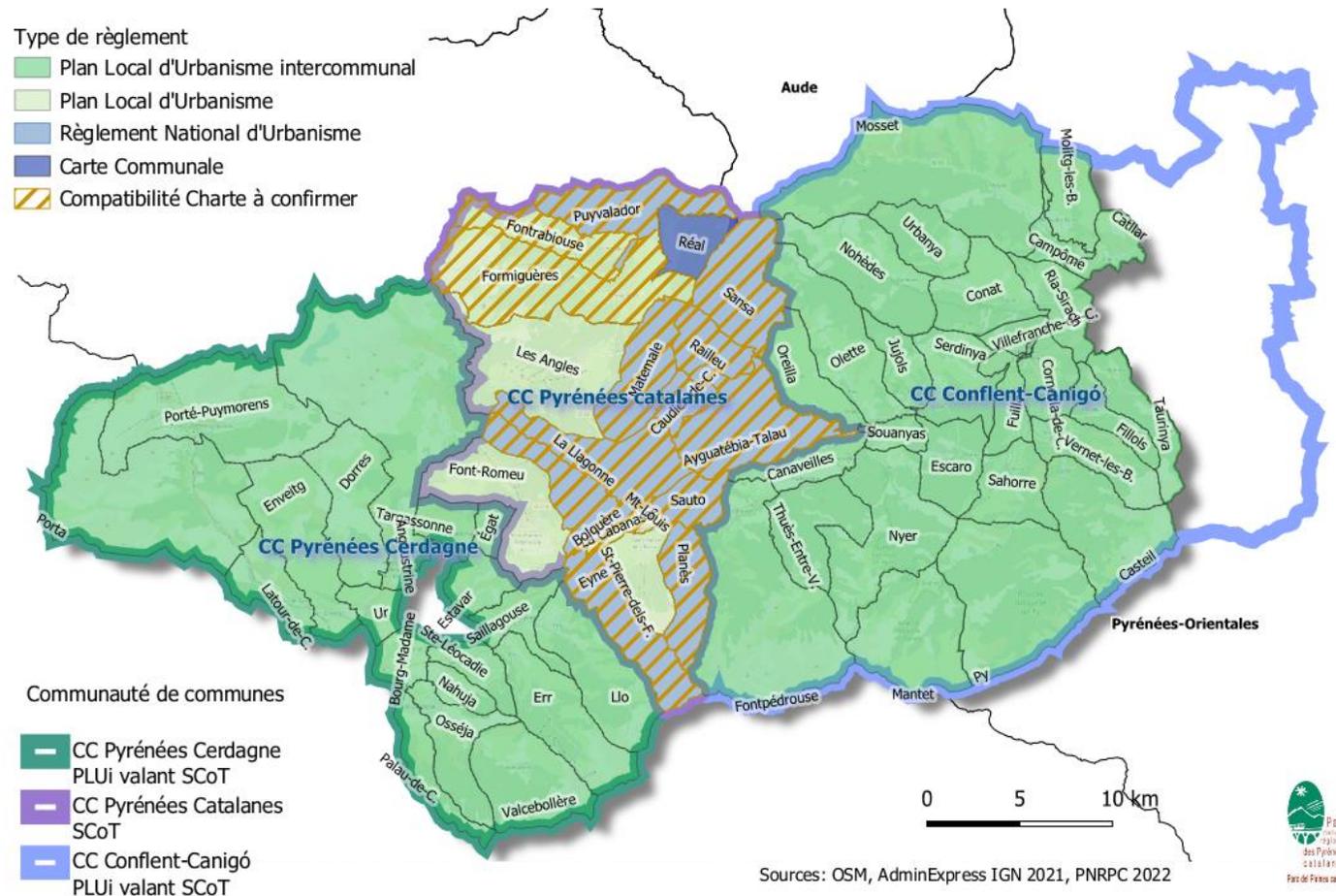
→ *Rappel de la charte*

- Fonder le SCOT et les documents d'urbanisme locaux et intercommunaux d'urbanisme sur les principes de maîtrise de l'urbanisation et de limite de consommation d'espace en se basant notamment sur une analyse fine de l'évolution démographique, de l'attractivité et des besoins nécessaires à l'accueil de population. Prendre en compte et retranscrire de façon réglementaire les enjeux paysagers et de fonctionnalité écologique du territoire, dans la démarche de planification
- Veiller à la bonne articulation entre les différentes démarches de planification menées sur le territoire et avec les territoires voisins (inter-SCOT)
- Transcrire dans les documents d'urbanisme et leurs opérations d'aménagement les principes de densification de l'urbanisation et de préservation des terres à vocation agricoles
- Se doter d'un document d'urbanisme de type carte communale ou PLU, compatible avec la charte, en le prescrivant dans un délai maximum de 3 ans (2017) et en approuvant dans un délai maximal de 6 ans (2020) ; mettre au besoin les PLU en compatibilité avec la charte dans un délai de 3 ans

→ *Les réalisations et le contexte actuel*

- Concernant le SCOT : le territoire est désormais couvert de SCOT ou PLUI valant SCOT sur l'ensemble de son territoire
- Concernant les PLU : l'approbation de PLUI(s) compatibles avec la charte sur les communautés de communes Conflent Canigo et Pyrénées Cerdagne ont permis d'atteindre les objectifs de maîtrise de l'urbanisation, de préservation des terres agricoles et la prise en compte des enjeux paysagers et écologiques sur la majeure partie du territoire.

Etat des lieux des documents de planification et de leur compatibilité avec la charte du Parc



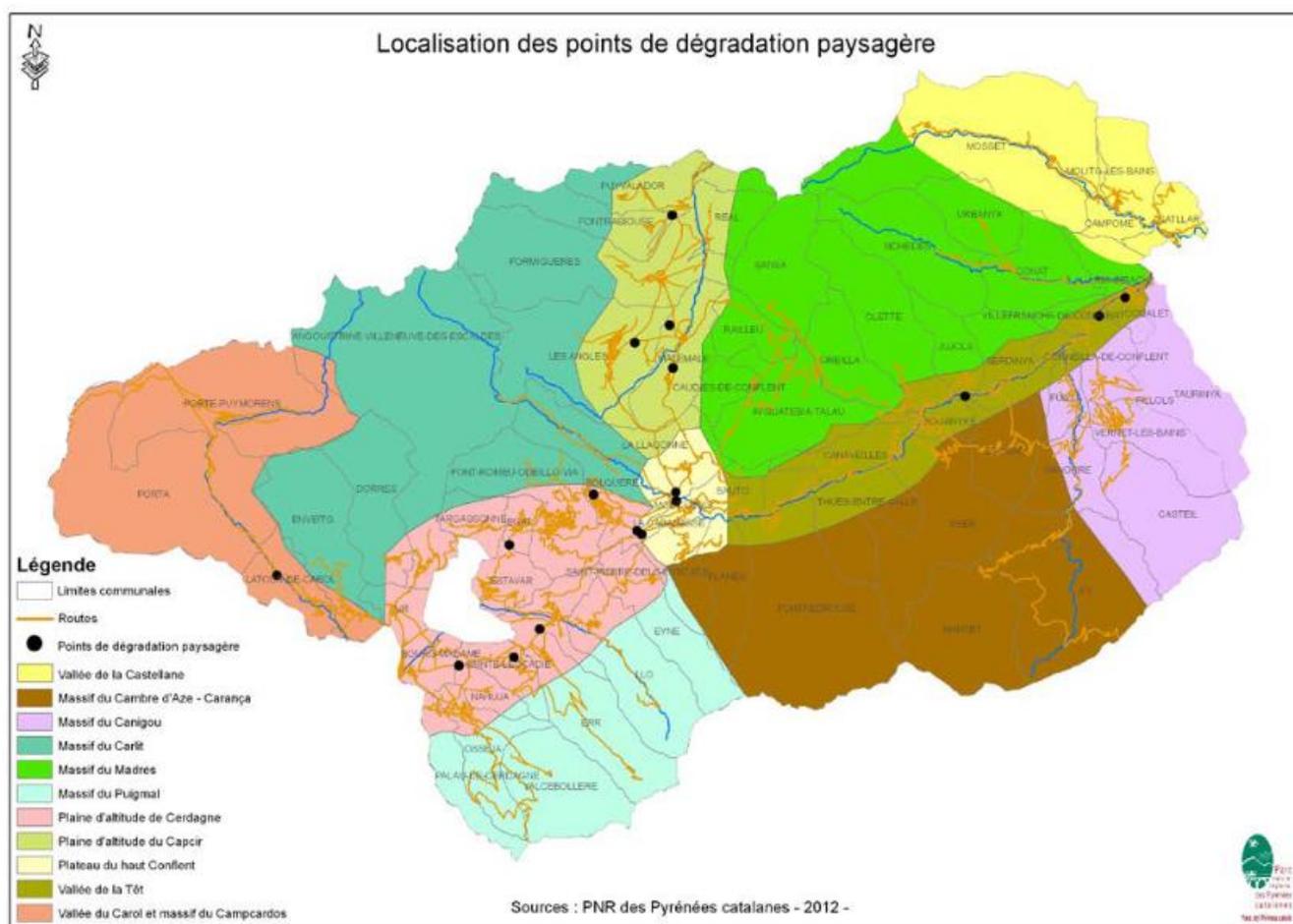
→ Les points de vigilance et perspectives

- Sur le secteur Pyrénées Catalanes, l'approbation du SCOT permet en partie de répondre aux enjeux de maîtrise de l'urbanisation. Cependant, la majorité des communes n'ont plus de documents de planification en vigueur et sont régies par le Règlement National d'urbanisme, ce qui ne garantit pas ni la maîtrise de l'urbanisation, ni la préservation des terres agricoles. D'autres communes de ce périmètre disposent actuellement de documents d'urbanisme en vigueur, non compatibles avec la charte.
- S'engager dans une démarche de coopération type « InterSCOT » sur certaines dynamiques spécifiques

Requalification des points de dégradation paysagère

→ Référence à la charte : 1.1.6

→ Rappel de la charte



Détail des points repérés

VALLEE DU CAROL-CAMPCARDOS

- Carrières de Latour de Carol, de part et d'autre de la RN 20.

CERDAGNE

- Zone du dépôt de matériaux et métaux de Nahuja (en bordure de RN 116).
- Friche touristique de Sainte-Léocadie (à proximité de la voie ferrée).
- Friche touristique de Bolquère (en entrée de zone commerciale, RD 618).
- Bâtiment de Cimelait à Err et zone d'activités de Saillagouse (en bordure de RN 116).
- Zone de dépôts de matériaux à Estavar (au niveau du col d'Egat).

CAPCIR

- Hangar artisanal et dépôts de bois à Matemale (Camp de la Mata – bord de RD 118).
- Abords du hangar artisanal et dépôts de bois aux Angles, en bordure de RD 32.
- Hangar désaffecté à Fontrabieuse en bord de RD 118.
- Friche touristique du Lac à Matemale.

PLATEAU DU HAUT-CONFLENT

- Col de la Perche : secteur de la gare - garage automobile et point de vente de matériaux de construction (communes de Bolquère et la Cabanasse).
- Carrefour des Bouillouses (sur la RD 118 - abris saisonniers fruits et légumes).
- Entrepôts du Conseil général à Mt Louis (en bordure de RD 118).
- Abords de la station d'épuration de Bolquère

VALLEE DE LA TET

- Bâtiments d'activités désaffectés à l'entrée de ville de Ria-Sirach (sur la RN 116 côté Villefranche).
- Bâtiments d'activités désaffectés à la sortie de Villefranche-de Conflent côté Ria (sur la RN 116 côté Ria).
- Bâtiments d'activités désaffectés sur le site de la Bastide à Olette (en bordure de la Têt).

CANIGOU/CARANÇA

- Antenne-relais à Mantet.

Aménager le cadre de vie

→ Les points de vigilance et perspectives

- L'appel à projets « Requalification paysagère », qui a été développé sur la première partie de la charte répond à une véritable attente des communes et permet d'accompagner la réalisation de petits projets d'aménagements et d'espaces publics dans le cœur des villages
- Cependant, cet outil ne semble pas adapté pour répondre à la problématique de la requalification des points de dégradation paysagère.

La plupart des points identifiés dans la charte sont des projets complexes (d'un point de vue technique, foncier, en terme de demande d'autorisation...).

Pour les projets les plus complexes, il pourrait être envisagé de consacrer une partie de l'enveloppe dédié à l'AAP requalification paysagère à l'accompagnement de ce type de projet **via une maîtrise d'ouvrage déléguée** (réalisation des travaux directement par le Syndicat mixte du Parc).



17/09/2019



25/11/2020

Col de Mantet – avant / après



©PNR FC



©PNR FC

Revégétalisation

Faire évoluer et adapter l'habitat pour satisfaire la diversité des besoins

→ Référence à la charte : 3.1.1, 3.1.2

→ Rappel de la charte

La charte pose des objectifs très ambitieux en terme de réhabilitation, de diversification de l'offre d'habitat, de mutation du logement vacant et des résidences secondaires.

Le Parc est identifié comme un relai local, auprès des communes et des intercommunalités, auprès des partenaires chargés de centraliser les données sur le sujet et auprès des partenaires pouvant mettre en place des opérations d'acquisition et de mobilisation du bâti existant (notamment pour le bâtiment d'accueil de groupe).

→ Les réalisations, le contexte actuel et les perspectives

- Avec la prise de compétence Urbanisme (pour les PLU intercommunaux et le SCOT), les communautés de communes sont désormais les acteurs clé de la mise en œuvre d'une stratégie globale l'habitat.
- Le syndicat mixte du Parc s'est plutôt focalisé sur des projets expérimentaux visant à inciter les communes à travailler sur des nouvelles formes urbaines (Atelier Hors les Murs) ou sur le bâti secondaire (dispositif PyLoT).
- Cependant, au regard de la pression foncière qui s'est accentuée ces dernières années (notamment suite à la crise sanitaire), la question de l'habitat et de la diversification de l'offre (logement locatif, logement saisonnier...) apparaît comme cruciale, notamment dans une perspective de maintien et d'attractivité d'une population active.
- L'une des pistes de travail pourrait être de **renforcer le partenariat auprès des acteurs de l'habitat** et de travailler avec les communautés de communes pour engager des politiques volontaristes sur la question de l'habitat.

A court terme, il semble nécessaire de **réunir le groupe de travail Habitat pour travailler sur une actualisation de la feuille de route** du syndicat mixte sur ce sujet.

- Poursuivre des **projets expérimentaux** visant à inciter les communes à travailler sur des nouvelles formes urbaines (Atelier Hors les Murs), sur **la précarité énergétique** ou sur **le logement touristique et saisonnier** (dispositif PyLoT)

Structurer et organiser une offre touristique durable

Coordination des plans de gestion UNESCO

→ *Référence à la charte : 1.1.6, 2.1.2*

→ *Rappel de la charte*

Dans la charte, la structuration de l'offre touristique autour des patrimoines culturels se traduit par :

- La nécessité d'une préservation et d'une valorisation des sites classés ou inscrits, notamment ceux de Villefranche de Conflent et de Mont Louis, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO ainsi que leur zone tampon.
- L'intérêt de s'appuyer sur les sites Vauban pour construire une offre culturelle à l'échelle du Parc
- Dans ce cadre, la carte identifie le syndicat mixte du Parc pour coordonner la mise en œuvre des Plans de Gestion

→ *Les réalisations, le contexte actuel et les perspectives*

- Aux cotés des communes et des communautés de communes, le Parc s'est mobilisé pour le renouvellement des plans de gestion 2019-2024 ;
- Le plan de gestion identifie l'ensemble des maitres d'ouvrage concernés par le plan d'actions ; au regard de la montée en compétence (urbanisme, tourisme....) des communautés de communes, le rôle de coordination du Parc a été réinterrogé.
- Les deux communautés de communes n'ayant pas les mêmes compétences ni la même vision stratégique des sites UNESCO, la coordination par le Parc se révèle très complexe et parfois peu efficace. A ce jour, l'enjeu est vraiment de créer des synergies locales à l'échelle de chaque site.
- Le syndicat mixte du Parc a travaillé avec les services de la Région pour trouver des solutions de financements pour du temps d'animation au sein des intercommunalités, le Parc devant être garant de la dynamique « intersite ».



Gérer et valoriser les ressources locales

Développement de la filière bois

→ *Référence à la charte : 3.2.1*

→ *Rappel de la charte*

La charte fixe une méthode de travail pour travailler à la structuration de filières de productions et de savoir faire locaux. L'une des filières largement identifiée dans la charte est la filière bois ; pour les première années de mise en œuvre de la charte, l'objectif était de concrétiser la dynamique lancée dans le cadre du projet européen UNCI PLUS. Cela devait passer par le développement d'entreprise de 1ere transformation du bois, en lien avec le SPIC de Matemale.

→ *Les réalisations, le contexte actuel et les perspectives*

- Aux cotés de la communauté de communes Pyrénées Catalanes, le syndicat mixte du Parc s'est fortement mobilisé pour travailler sur la modernisation de la scierie, tant d'un point de vue technique qu'organisationnel.
- Le SPIC ayant réorienté son activité uniquement sur le bois énergie, il manque un maillon essentiel à la structuration de la filière d'amont en aval.
- Dans ce contexte, la promotion du bois local dans la construction et plus spécialement du pin à crochet semble moins prioritaire.
- Concernant plus largement la thématique de la forêt, le Parc s'est lancé dans une charte forestière, sur l'ensemble de son territoire. Les orientations prioritaires identifiées sont **la conciliation des usages entre l'agriculture et la forêt** et **la prévention du risque incendie**.

Stratégie de transition énergétique et de développement des énergies renouvelables

→ *Référence à la charte : 3.2.2*

→ *Rappel de la charte*

La charte du Parc identifie bien l'enjeu de promouvoir la sobriété énergétique et la nécessité d'un développement maîtrisé des énergies renouvelables.

Le syndicat mixte du Parc est identifié pour mener, en partenariat avec les acteurs locaux des actions pour favoriser la sobriété énergétique auprès des acteurs économiques et est positionné pour accompagner les porteurs de projets.

La charte n'intègre que très peu les notions de changement climatique et de transition.

→ *Les réalisations, le contexte actuel et les perspectives*

- Sur ce sujet, on assiste à une très rapide évolution du contexte relatif à la question du changement climatique et une urgence que l'on ne note pas dans les orientations de la charte.
- La charte ne propose pas réellement de travailler à une stratégie globale mettant en perspective les besoins énergétiques du territoire, les potentialités de production et d'économie, et la localisation des projets.
- En l'absence de PCAET (Plan Climat Air Energie Climat) sur le territoire, ni le syndicat mixte du Parc, ni les communautés de communes n'ont pu aborder ce sujet de manière globale.
- Sur la question du changement climatique est de plus en plus intégrée dans chacune des actions thématiques du Parc : agriculture, forêt, biodiversité, tourisme...

Stratégie de transition énergétique et de développement des énergies



Dans l'accompagnement des projets, veiller à faire le lien entre **le développement des énergies renouvelables et la préservation de la ressource, des paysages et des terres agricoles**



Favoriser **le développement de projets expérimentaux**, en faisant notamment le lien avec les réflexions menées sur les nouvelles formes urbaines en milieu rural

Coopérer avec les territoires voisins

Communes d'entrée de Parc et communes associées

→ *Référence à la charte : 3.1.4, 3.3.2*

→ *Rappel de la charte*

La charte vise à développer, par la mise en place d'actions, la partenariat et la coopération avec la « ville entrée* » de Prades, la communauté de communes du Conflent dans son ensemble et les « villes associées* » de Llivia, de Puigcerda et d'Encamp

Plusieurs champs sont identifiés :

- Des projets communs dans le domaine culturel
- Une réflexion et des projets communs sur la qualité de paysage
- Une promotion commune et harmonisée du territoire, en s'appuyant sur les offices de tourisme existants (étendre par exemple le réseau des vitrines du Parc)
- Faire de l'accueil, de la découverte et de la sensibilisation à l'environnement un axe de coopération

→ *Les réalisations, le contexte actuel et les perspectives*

- A ce jour, des modalités de travail ont été trouvées sur certains sujets avec la communauté de communes Conflent Canigo pour travailler en partenariat sur l'ensemble de son territoire (exemple : dispositif PyLoT)
- Aucun travail n'a encore été engagé avec les communes de Prades, Llivia, Puigcerda et Encamp.

Dans le domaine de l'éducation à l'environnement, cela peut générer une distorsion de traitement entre les collégiens et lycéens du Conflent qui, étant scolarisé à Prades, ne bénéficient pas des programmes Objectif Découverte.

Cela pose aussi question pour des événements et animations situés à Prades mais regroupant des professionnels du territoire du Parc

* « ville d'entrée » ou « ville associée » : communes dont le partenariat est à construire pour valoriser leur rôle de ville d'entrée ou de villes associées

Communes d'entrée de Parc et communes associées



Proposition **d'élargir le champs des sujets de coopérations avec les territoires voisins**, autour de Puigcerda et de Llívia sur la sensibilisation à la gestion des ressources :

- gestion de l'eau,
- maîtrise de l'urbanisation,
- modes d'entretien des espaces verts,
- gestion de l'éclairage nocturne
- gestion de la circulation ...

Pour en savoir plus, consulter :

Le **rapport final remis par les Bureaux d'étude E2D et strater**, intégrant les enquêtes de perception des bénéficiaires et des partenaires,

Le **livret élus, rédigé par Benjamin Thicoipé**, suite à l'enquête auprès des élus du Parc,

téléchargeables sur le **Centre de ressource du Parc**,

<https://pnrpc.centredoc.fr/>
onglet Charte

